

## COMPTE-RENDU

## DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du

**LUNDI 12 NOVEMBRE 2018** 

#### ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 juin 2018
- Communications diverses
- Budget Primitif 2019 / Projet de délibération
- Situation du patrimoine immobilier de la CCI du Jura
- Désignation d'un membre du Conseil de Gestion de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura / Projet de délibération
- Point sur l'activité de l'Aéroport Dole Jura
- Actualité nationale et régionale du Réseau par Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté
- « Actualité économique et monétaire » par Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques et Denis PRAT, Directeur Départemental de la Banque de France
- « Les actions en cours du Comité de Massif » par Guillaume MILLOT, Commissariat de Massif du Jura
- Actualité de la filière plasturgie dans le Jura

#### Table ronde en présence de :

- Pascale LAMBERT Groupe SGS Global Chemical Expert
- Christine MILLET Présidente d'Allizé Plasturgie
- Benoit HEBERT Ets Herplast
- Questions diverses
- Interventions de fin de séance

\*\*\*\*\*

#### LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES

### Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :

Jean-Charles ARNAUD, Véronique BEAUD, Pierre-Emmanuel BERTHET, Claude CANIOTTI, Audrey CEZERIAT, Romuald DEBOURG, Philippe DRHOUIN, Nicole GUYOT, Pascale LACROIX, Rémy LAURENT, Philippe MANZONI, Christine MILLET, Amélie MOREL-MARTIN, Evelyne MUYARD, Jean-Pierre PARIZON, Florence PUIG, Christophe THIEBAUD.

### Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :

Stéphanie BOUQUEROD, Jean-Pascal FICHERE, Nicolas FIDON, Édouard HIRSINGER, Patrick JANAND, François MICHEL-GROSJEAN, Valérie ORSAT, Liliane PAGET, Véronique PAGET, Pierre WORMS.

#### Parmi les Membres Associés, était présent :

François DEFOUGERES, Michel DRONIER, Mathieu LOYANT.

#### Parmi les Membres Associés, étaient excusés :

Jérôme COLIN, Alain COUPAT, Denis DEVILLERS, Romuald FASSENET, Simone FUSARO, Claude GIROD, Daniel JACQUET, Jean-Louis LORAND, David WAWRZYNIAK.

#### Parmi les Personnalités, était présente :

Richard VIGNON, Préfet du Jura, représenté par Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura, représentée par Michaël MIEL-MARGERETTA.

Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura, représentée par Patrick REVILLOUD.

#### Parmi les Personnalités, étaient excusés :

Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.

Jean-Marie SERMIER, Député du Jura.

Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura.

#### Parmi les invités, étaient présents :

Jean-Luc ALLEMAND, Vice-Président de la Communauté de Communes de la région d'Orgelet, accompagné de Raphaëlle DELISLE.

Florence BARRAL-BOUTET, DIRECCTE UT Jura.

Michel DIEUDONNE, Président Honoraire de la CCI du Jura.

Patrick ELVEZI, Président d'ECLA.

Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.

Charlotte GROS et Noémie PONCET, Communauté de Communes Val d'Amour.

Benoit HEBERT, Société HERPLAST.

Michel JOURDANT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Pascale LAMBERT, Groupe SGS – Global Chemical Expert.

Guillaume MILLOT, Commissariat de Massif du Jura.

Laurent PETIT, Président de la Communauté de Communes Arcade Haut-Jura.

Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.

Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires du Jura.

#### Parmi les invités, étaient excusés :

Véronique BOUVRET, Présidente du MEDEF Jura.

Dominique CHALUMEAUX, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura.

Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura.

Pierre CHRISMENT, DREAL – Responsable de l'Unité Territoriale Jura.

Erick KEROURIO, Directeur Départemental Cohésion Sociale et Protection des Populations.

Alexandre LACOMBE, Délégué Général du MEDEF Franche-Comté.

Bernard MAMET, Président de l'Association des Maires du Jura.

José MARTINEZ, Président de la CPME Jura.

Éric PIERRAT, Secrétaire Général aux Affaires Régionales.

Jean-Philippe SARRETTE, Directeur Régional Adjoint Caisse des Dépôts et Consignations.

Henri VENET, Délégué Général de l'UIMM Jura.

#### Assistaient également à la réunion :

Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura.

François BOULAY, Corinne CORNET-BELIN, Daniel LEPRE, Florence LONJARET, Philippe ROUGET, collaborateurs CCI du Jura.

\*\*\*\*\*

#### **ACCUEIL DES PARTICIPANTS & COMMUNICATIONS DIVERSES**

Le Président Jean-Pierre PARIZON souhaite la bienvenue à tous les participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Il demande aux Membres Titulaires l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2018.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres de l'Assemblée Générale qu'une nouvelle délibération a été inscrite à l'ordre du jour de cette séance en complément de celui joint aux convocations adressées en temps utile, à savoir :

⇒ Désignation d'un membre du Conseil de Gestion de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura

et demande l'approbation de cette adjonction à l'ordre du jour.

Cette adjonction est approuvée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres de l'Assemblée Générale de la prise de fonction de Denis PRAT, Directeur de la Banque de France du Jura, qui succède à Dominique LANVIN qui a fait valoir ses droits à la retraite.

\*\*\*\*\*

#### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Président Jean-Pierre PARIZON en l'absence de Jean-Pascal FICHERE, Trésorier, donne la parole à Luc DREVET, Directeur Général.

Luc DREVET : « Je vais vous présenter le budget primitif 2019 qui va être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale d'aujourd'hui.

« Ce projet de Budget Primitif s'inscrit dans le cadre de la réduction de 100 millions de Taxe pour Frais de Chambre programmée au niveau national dans le Projet de Loi de Finance 2019, soit une contraction de 13,4 % de cette ressource. A noter que le PLF 2019 intègre d'ores et déjà une réduction de TFC similaire pour 2020. Pour le prochain exercice, cela représente donc au niveau régional une réduction de 4 millions d'euros de la TFC disponible. En se projetant à l'horizon 2022, la TFC disponible pour notre région devrait donc se situer autour de 16 millions d'euros de moins qu'en 2018. Cela fera plus de 50 % de baisse et si l'on se réfère au pic de ressource affectée au réseau en 2013, nous serons 10 ans plus tard en 2022 à une réduction de –75 %, soit environ 1 milliard d'euros de moins.

En ce qui concerne le Jura, la baisse pour cette année s'avère inférieure à la moyenne régionale et comme indiqué, elle s'élève à −7.38 %, ce qui qui représente − 159 292 €.

Un rappel sur la méthodologie, toujours sous le contrôle du Président de la CCIR, qui était non pas d'avoir une réduction mécanique à due proportion du poids économique de chacun mais une approche par grands agrégats de consommation de cette TFC.

Nous avons donc raisonné avec le Bureau de la CCI de Région sur une décomposition de la consommation de TFC entre les missions suivantes :

- Parlement des entreprises (vie institutionnelle, pilotage général)
- Fonctions supports (communication RH achats finances gestion Systèmes d'infos)
- Immobilier et fonctionnement
- Missions régaliennes (formalités CFE, collecte et gestion de la Taxe d'apprentissage)
- Missions opérationnelles

et aussi, une pondération sur les problématiques de formation professionnelle avec -25 % pour la formation initiale -50 % pour la formation continue et l'apprentissage.

Au vu de l'ensemble de ces agrégats et de la situation du Jura, comme cela vous avait été rappelé notamment par notre Commission des Finances, qui se trouvait en retard par rapport à la moyenne régionale, le fait d'avoir pris en compte ces différents agrégats pour une approche modulée par établissements fait que pour cette année nous avons une décote moindre qui s'élève à − 7.38 % mais qui représente néanmoins près de 160 000 € de ressource fiscale en moins par rapport au budget primitif 2019, sachant que ce chiffre n'est pas définitif puisque seront retranchées, une fois la loi de finances votée, des interventions pour certaines CCI notamment au titre de la péréquation des Chambres ultra rurales, qui viendront forcément obérer une partie de cette enveloppe. C'est une hypothèse qui est optimiste par rapport à celle qui sera appliquée pour l'ensemble de nos Chambres, à l'exception de la Nièvre et de la Haute-Saône. Cet ajustement fera bien entendu l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année 2019.

Concernant les autres produits, et plus particulièrement le chiffre d'affaires, nous allons essayer de compenser en valeur relative, car il est bien évident que comme on parle de valeurs qui ne sont pas comparables à celles de la TFC, la différence, si l'on compense les − 7.38 % par des + 7.32 %, ne représenterait que 30 000 € par rapport aux − 160 000 € de réduction de TFC. Ce à

quoi s'ajoutent également des espérances de recettes supérieures afférentes à certains conventionnements, notamment un SIEG régional pour l'accompagnement et la création d'entreprise, ce qui fait qu'au total on essaie de miser sur 50 000 € de recettes autofinancées supplémentaires. La partie « autres produits » est en réduction du fait principalement de la fin de la mise à disposition d'un agent partagé avec ECLA.

Concernant les charges, nous avons des charges d'exploitation en réduction conséquente à hauteur de − 10.83 % soit 74 600€ qui correspondent à la diminution des montants :

- Des achats de prestations : 13 K€
- Du coût de la flotte automobiles (2 véhicules en moins) : 18 K€
- De l'entretien des bâtiments : 25 K€
- Des assurances (marché régional) : 5 K€

Les Frais de personnel CCI sont en augmentation de + 2.05 % soit 38 192 €, du fait de la prise en compte des entrées en cours d'année 2018 pour une année pleine. Les frais de personnel mis à disposition de l'EMC à − 6 000 € suite à la suppression de la cotisation chômage.

Les impôts et taxes à − 11 000 €: de la formation financée dans le cadre du fonds de péréquation est prévue en 2018. Les charges sociales à − 1 000 € sur les indemnités des Elus. Les dotations aux amortissements à − 49 000 € en diminution chaque année du fait du peu d'investissement réalisé ces dernières années. Les charges exceptionnelles à − 9 000 €: en 2018 est prévu un complément de charges suite aux deux suppressions de postes intervenues fin 2017. Les impôts sur les sociétés à − 13 000 €: en 2018 des placements sont arrivés à échéance, d'où cette imposition.

Le total global des charges se situe à - 135 408 € sur l'ensemble des postes passés en revue.

Notre capacité d'autofinancement est à nouveau négative avec − 73 877 €, une différence importante par rapport à l'exercice précédent où elle était déjà négative mais à hauteur de − 34 298 €. Encore une fois, c'est un indicateur dont vous mesurez bien le côté à la fois conforme à l'évolution de notre situation et peu positif sur l'évolution en question. Des immobilisations en contraction, avec 20 000 € en 2019 contre 36 200 € prévus au budget rectificatif 2018, dont ont déjà été expliqués les éléments en rapport. Concernant le remboursement de la dette, nous sommes stables.

Ce qui nous conduit à un résultat budgétaire de – 137 084 € à ce stade, sachant, encore une fois, qu'il faudra ajuster la ressource fiscale prévisionnelle, de fait on sera un peu au-delà du chiffre qui est annoncé.

La situation du fonds de roulement reste encore la plus favorable, mais malheureusement compte tenu de la situation d'ensemble, elle est d'assez peu d'utilité.

Voilà Monsieur le Président, je reste à votre disposition pour des questions avant de passer la parole à la Présidente de la Commission des Finances ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Luc DREVET et donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

**Evelyne MUYARD**: « La Commission des Finances s'est réunie le lundi 29 octobre 2018 pour examiner le budget primitif 2019 qui est soumis ce jour à votre approbation.

Les Membres de la commission relèvent que malgré les économies envisagées et les efforts pour augmenter les produits d'exploitation, le projet de budget 2019 fait apparaître un déficit budgétaire de − 137 084 € avec un résultat comptable négatif de 204 177 € et une capacité

d'autofinancement également négative de 73 877 €. Toutefois, les Membres notent, que pour 2019, la répartition de ressource fiscale approuvée par l'Assemblée Générale de la CCI de Région le 25 octobre 2018, permet une meilleure convergence des dotations de Taxe pour Frais de Chambre de chaque établissement au vu de leur poids économique respectif, ce qui est en adéquation avec une précédente recommandation de la Commission des Finances.

La Commission des Finances relève également que la clôture de la Délégation de Service Public de l'aéroport Dole Jura qui doit avoir lieu le 31 décembre 2019 n'a pas généré d'hypothèses financières sur ce budget primitif 2019.

Après examen détaillé de ce budget primitif 2019, les Membres de la Commission des Finances ont émis un avis favorable ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## SITUATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Luc DREVET, Directeur Générale

Luc DREVET: « Il faut tout d'abord rappeler que la Tutelle déconcentrée de Bourgogne Franche-Comté nous a invité à présenter une photographie de la situation patrimoniale de chaque Etablissement et à proposer, le cas échéant, des mesures de rationalisation. J'ai cru comprendre, Monsieur le Président de la CCI de Région, que le Ministre avait missionné ses corps d'inspection et que nous allions sans doute avoir une mission approfondie sur cette problématique. Nous avions déjà transmis des éléments à la Tutelle courant 2018. Nous avons travaillé avec des professionnels de l'immobilier sur Lons-le-Saunier et Dole, puisque nos structures ne relèvent plus aujourd'hui de l'évaluation de France Domaines, pour procéder à une première estimation de ce patrimoine, en vue d'ajustements possibles dans un avenir à court ou moyen terme. Vous avez dans vos dossiers un état des lieux à la fois sur les localisations, les superficies et les valeurs estimées.

Si l'on reprend le détail, l'immeuble du siège au 33, place de la Comédie à Lons le Saunier dans lequel nous sommes réunis aujourd'hui d'une superficie de 2 460 m², a une valeur comptable nette de 322 520 € inscrite au bilan au 31/12/2017, et cette valeur nette n'est pas pertinente en prévision d'éventuelles opérations de cession/acquisition.

En ce qui concerne les locaux de l'EMC qui appartiennent à la CCI au 87, place de la Comédie à Lons le Saunier, d'une superficie de 1 110 m², la valeur comptable nette inscrite au bilan est de 634 916 €.

S'agissant des estimations pour ces deux immeubles qui ont été réalisées ces dernières semaines par deux agences, nous aurions donc, pour ces deux sites, en cumul une fourchette « optimiste » comprise entre 1 200 000 € et 1 400 000 €, et une fourchette « pessimiste » entre 800 000 € et 1 000 000 €. On constate donc que la valeur au mètre carré reste tout de même modique et il sera important, Monsieur le Secrétaire Général, dans le cadre de la mission qui va être conduite, de faire la part des choses entre les actifs immobiliers de nos Etablissements dans les grandes villes ou dans les métropoles et ceux qui sont situés dans des localités comme les nôtres où ils sont incontestablement beaucoup moins « liquides » puisque le marché est beaucoup plus réduit avec peu d'acheteurs. Si toutefois des acheteurs se positionnent, ils vont

exiger des conditions qui auront forcément un impact très négatif sur le prix de cession. Nous ne sommes donc pas tous dans la même situation du point de vue de ce patrimoine.

En ce qui concerne le Pôle de la CCI du 1, rue Louis de la Verne à Dole, nous avons une situation quelque peu différente avec une superficie plus réduite de 468 m², une valeur comptable nette inscrite au bilan de 440 814 €, cette acquisition étant relativement récente puisqu'elle date de 2011. Par ailleurs, des travaux ont été réalisés depuis cette acquisition pour 126 123 €. L'estimation de cet immeuble se situe pour la fourchette « optimiste » entre 500 000 € et 550 000 €, et pour la fourchette « pessimiste » entre 450 000 € et 500 000 €. C'est incontestablement un actif plus « liquide ». Si nous étions amenés à mettre en vente ce bien, sans doute que le marché serait plus dynamique au niveau des propositions qui pourraient nous être faites et que les délais de vente seraient plus prévisibles. C'est un facteur à prendre en compte si à un moment donné nous sommes amenés à rationaliser le patrimoine, sachant qu'il faut faire la part des choses entre l'intérêt d'avoir un maillage du territoire qui ne se limite pas à un seul site et par ailleurs notre besoin de financement et l'opportunité que pourrait nous apporter cette rationalisation avec des effectifs basés à Dole qui sont aujourd'hui restreints. Cela fait déjà quelques années que nous n'avons plus de Centre de Formalités des Entreprises à Dole, peut-être demain plus de nécessité d'avoir un service d'enregistrement des contrats d'apprentissage, peut-être également demain une fermeture de la section des Gestionnaires des Unités Commerciales de l'EMC à Dole qui a des effectifs très limités.

Mais à ce stade, il s'agissait simplement de vous présenter une photographie de notre situation patrimoniale sachant que nous serons sans doute amenés ultérieurement à revenir plus concrètement sur la rationalisation de notre immobilier ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Luc DREVET.

\*\*\*\*\*

# DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE GESTION DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DOLE JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON, donne la parole à Luc DREVET.

#### Luc DREVET fait l'intervention suivante :

« Mesdames et Messieurs les Membres Titulaires,

J'ai présenté le 5 novembre 2018 au Président de la CCI et de la SEADJ ma démission de membre du Conseil de Gestion de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura.

Il s'agit par cette décision, à l'approche de la dernière année de la DSP en cours, de garantir un bon suivi des intérêts et des obligations de la CCI du Jura dans l'exercice de mes fonctions au sein de notre Etablissement.

Je resterai naturellement engagé aux côtés de nos représentants au Conseil de Gestion de la SEADJ jusqu'au terme de cette Délégation de Service Public.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON: « Monsieur Luc DREVET, Directeur Général de la CCIT Jura, ayant démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Gestion de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura dans lesquelles il avait été initialement désigné par l'Assemblée Générale de la CCI du Jura du 27 novembre 2009, puis renouvelé dans les mêmes

fonctions par les Assemblées Générales des 12 janvier 2011 et 9 janvier 2017, il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau membre afin de pourvoir ce poste devenu vacant. Il est rappelé que la CCI dispose de 3 sièges au sein de ce Conseil de Gestion dont les deux autres titulaires sont actuellement MM. Jean-Pierre PARIZON – Président de la SEADJ et Jean-Pascal FICHERE. Afin de pourvoir le 3ème poste laissé désormais vacant, il est proposé de désigner Madame Nicole GUYOT, Membre Titulaire ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### POINT SUR L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DOLE JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « En termes d'activité commerciale, l'Aéroport Dole Jura a enregistré, au 4 novembre 2018, un total de 93 221 passagers, pour un objectif de 100 000 passagers qui sera donc atteint en fin d'année, soit une situation quasiment identique à 2017 (+ 0.2 %), comme prévu en objectif de trafic commercial avec le Délégant. Alors que certaines périodes depuis janvier 2018 ont été nettement meilleures, se fait encore ressentir dans le résultat global l'impact de plusieurs interruptions de circulation aérienne dues à des grèves, principalement sur le trafic du jeudi pour les deux lignes régulières Dole-Porto-Dole et Dole-Fès-Dole, et à deux reprises sur un des appareils de Porto un problème technique avant l'embarquement des passagers. Au total, ces contretemps bien assumés par l'équipe de la plateforme en poste ont concerné 2 900 personnes. Je souhaitais profiter de l'occasion pour saluer le travail de nos équipes sur Dole qui ont su être présentes, efficaces et performantes pour assister tous les passagers dans ces moments compliqués. Je souhaitais également remercier les services de la Préfecture du Jura, et notamment Monsieur le Directeur de Cabinet qui a été très réactif dans la gestion des incidents survenus.

En ce qui concerne la promotion de l'offre proposée au départ de l'Aéroport Dole Jura, le site internet a été refondu pour une meilleure ergonomie et un stand dédié a été installé sur le Salon Made in Jura tenu à Dole Expo du 18 au 21 octobre, avec un vif succès de fréquentation en complément des contacts pris sur place par les agences de voyages partenaires présentes. La campagne de communication englobe également la nouvelle ligne régulière hebdomadaire (le samedi) mise en place à partir du 21 décembre 2018 sur Londres Stansted pour laquelle le Conseil Départemental a donné son accord d'accompagnement. Des partenariats en région sont envisagés avec des structures d'hébergement sur le Massif et avec des transporteurs et loueurs de voitures pour compléter l'offre.

Pour 2019, l'objectif du Délégant est de maintenir l'activité commerciale au niveau actuel, sans coût supplémentaire d'accompagnement. Il est toutefois difficile d'engager un processus évolutif au regard de la contrainte de désignation d'un nouvel exploitant de cette future DSP 6 mois avant l'échéance de clôture.

En termes d'exploitation, les services de l'Etat (Aviation Civile, Préfecture du Jura) ont validé le plan d'actions établi dans le domaine de la sûreté par la signature d'un agrément désormais

valide jusqu'au printemps 2019. Il a d'ailleurs été rappelé au Délégant et acté que le nouvel exploitant devrait être certifié spécifiquement pour la plateforme de Dole Jura.

En termes de fonctionnement et de financement, dans le prolongement du Rapport annuel 2017 de l'activité de la plateforme transmis au Délégant, la SEADJ a validé en Assemblée Générale Ordinaire le 4 juillet 2018 un Rapport de gestion avec une clôture de l'exercice budgétaire au 31/12/2017 présentant un déficit d'exploitation de 204 026 €.

Or, il s'avère que le Code de Commerce – dans son article R712-36 – fait interdiction à une CCI de financer le déficit d'exploitation d'une DSP par quelque ressource que ce soit. Aussi et comme nous l'avions indiqué au cours de notre précédente séance, cette situation a fait l'objet d'un échange de vue avec le Secrétaire Général aux Affaires Régionales le 21 juin 2018 puis d'un courrier adressé le 30 juillet 2018 au Président du Conseil Départemental du Jura en sa qualité de Délégant afin de rechercher, ensemble, une solution juridiquement conforme et économiquement durable dans l'éventualité où cette situation pourrait se reproduire avant la fin de la Délégation de Service Public.

Un nouveau courrier de la CCI du Jura a été adressé le 7 novembre 2018 au Conseil Départemental afin de souligner à nouveau l'importance de la recherche de cette solution et de demander également que le Comité de suivi de la DSP, qui ne s'est pas réuni depuis décembre 2016 le soit prochainement.

En ce qui concerne l'exercice 2018, l'atterrissage comptable comporte encore des incertitudes en raison d'une éventuelle provision sur risques sur laquelle le prochain Conseil de Gestion devra statuer.

Quant au Budget Primitif 2019 qui vient d'être transmis au Délégant, après validation du Conseil de Gestion du 30 octobre dernier, il a été établi sur la base d'un trafic commercial inchangé de 100 000 passagers annuels avec un montant de contribution attendu du Conseil Départemental de 1 005 000 €, dont 580 000 € de contribution complémentaire à la contribution annuelle 2019 prévue par la convention de DSP pour un objectif de 33 000 passagers.

Parallèlement, se préparent conjointement avec le Délégant, dans un rétroplanning contraint par les échéances propres au conventionnement 2010-2019, les opérations de fin de DSP (inventaire, comptes de clôture) pendant que le Département prépare parallèlement un appel à candidature pour la future DSP avec son Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Président Clément PERNOT n'étant pas encore arrivé, je vais vous faire part des quelques informations en notre possession. Il y a eu ces derniers mois des contacts enfin constructifs avec la Région Bourgogne Franche-Comté qui s'est a priori positionnée et a confirmé son engagement pour l'aéroport, avec un point d'achoppement qui semblait poser un véritable problème, à savoir le maintien des compagnies low cost. La Région aurait un peu avancé sur ce sujet en affirmant qu'elle n'était pas complètement contre mais qu'elle préférerait un modèle low cost un peu différent. Aujourd'hui, les choses progressent un petit peu et l'on en sait malheureusement pas beaucoup plus. Il semblerait cependant que l'horizon se dégage pour cette plateforme et cela n'a jamais été aussi positif ».

\*\*\*\*\*

## ACTUALITE SUR LA SITUATION NATIONALE ET REGIONALE DU RESEAU PAR REMY LAURENT, PRESIDENT DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

#### Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, fait l'intervention suivante :

« Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Jean-Pierre, Michel,

Merci Jean-Pierre de m'interpeller sur la vie de notre réseau consulaire, que je traiterai au plan national et au plan de la région Bourgogne Franche-Comté, dans un contexte plus que tendu, non pas sur la nécessité d'évoluer et de changer de « braquet », les semonces de ces dernières années nous ont fait évoluer mais vraisemblablement pas assez! Mais tendu surtout du fait d'annonces sans étude d'impact préalable et surtout sans visibilité du fait d'objectifs non définis, notamment en ce qui concerne la définition pour le réseau de ce qu'est un service public, d'autant plus que nous sont supprimées des missions régaliennes comme les Centres de Formalité des Entreprises qui sont plus qu'équilibrés au plan financier et qui sont une bonne porte d'entrée pour la connaissance de nos ressortissants et donc pour l'identification d'éventuels besoins d'accompagnement.

D'abord, mes remerciements vont à nos parlementaires, notamment Danièle BRULEBOIS, Marie-Christine DALLOZ, Sylvie VERMEILLET et Marie-Christine CHAUVIN qui ont et qui tenteront en janvier de défendre notre réseau en s'impliquant jusque tard dans la nuit, pour soutenir des amendements visant à réduire le véritable « tsunami » visant les CCI. Nos nombreuses actions de lobbying sont orientées vers comment affaiblir l'intensité du choc infligé au réseau, en particulier après les assauts de ces dernières années qui ont déjà conduit à nombre d'actions d'amélioration de notre fonctionnement!

Car, en effet, comment gérer une loi PACTE prospective, sans pour autant fixer nos prérogatives et une Loi de Finances punitive voire mortelle avec une baisse des ressources fiscales de 46 % sur 4 ans ou plutôt – 74% depuis 2012 ? Telle était mon introduction à une sympathique soirée à l'Assemblée Nationale sur invitation des députés « En Marche » à l'occasion du salon SIAL, au cours de laquelle j'ai été amené à m'exprimer sur le volet de la loi PACTE nous concernant, en présence notamment de Danièle BRULEBOIS et aussi de Denis SOMMER, un des deux rapporteurs du projet.

Au-delà de l'ambition recherchée nous concernant qui reste à être précisée, des outils nécessaires d'accompagnement au changement sont nécessaires pour sécuriser notre évolution :

- notamment en matière de respect du marché dans le domaine de la concurrence pour nos prestations facturables,
  - L'avis du Conseil d'Etat vendredi dernier conforte notre capacité à porter le dispositif de signature électronique Chambersign. C'est une très bonne nouvelle!
- de même qu'une sécurisation des conventionnements auprès du Conseil Régional, des Métropoles et des Agglomérations,
- et enfin sécurisation en matière sociale pour accompagner les baisses d'effectifs imposées par les fortes réductions de ressources fiscales annoncées. Nous avons en effet

besoin d'aménagements et d'outils adaptés pour opérer la transformation en profondeur du réseau. Le passage du statut « batard » d'agent public prévalant au sein du réseau, au statut de droit privé, en soit ne résout pas grand-chose sans assurance chômage adaptée aux situations présentes, et quid surtout de la gestion pendant la période transitoire ?

Malgré certaines avancées sur les sujets précités, restent encore à obtenir :

- une mise en cohérence de l'article généralisant le recrutement en droit privé.
- mais avant de recruter, comment favoriser la mise en œuvre des externalisations « imposées » ? C'est l'aménagement de l'article 122.22 concernant le transfert du personnel vers une structure juridique autre.
- comment garantir une ressource fiscale suffisante par rapport à un seuil minimum d'activité consulaire dont on ne connait pas la définition, pour assurer ou garantir un service de proximité en territoire ?
- qu'advient-il des Ecoles et CFA du réseau qui ne seraient plus dans le périmètre du réseau consulaire et que la loi Avenir Professionnel, dont nous attendons encore la centaine de décrets d'application, semble ne pas favoriser particulièrement ?
- Et bien d'autres sujets pendants ...

J'ai conclu ce soir-là mon propos, dans les murs de l'Assemblée Nationale, en m'interrogeant sur jusqu'où irons-nous dans la recentralisation rampante accélérée au plan national avec la constitution de nouvelles agences dans un système technocratique de plus en plus omniprésent ?

Au-delà de dispositifs d'accompagnement, l'incongruité de la situation réside dans le fait que les ressources financières sont arrêtées avant même la définition d'objectifs qui relèvent des missions qui feront l'objet d'un COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) en cours d'élaboration avec notre Tutelle au plan national pour 2019, sans connaître l'objet de ce qui sera considéré comme relevant du service public, et tout cela avant même une loi d'encadrement qui n'est prévue qu'au printemps prochain, décalant d'autant l'accès aux dispositifs envisagés, dont les décrets d'application ne seront produits qu'ultérieurement! Voyez donc la difficulté de l'exercice qui nous est imposé alors que le « rabot » fiscal poursuit ses coupes franches nous mettant en déficits chroniques, car trop brutal.

A nouveau, nous ne nous opposons pas à poursuivre l'évolution, voire plutôt la transformation nécessaire du réseau, mais pas à ce rythme forcé qui entretient un climat anxiogène légitime chez nos collaborateurs, sans une période de transition réaliste.

Que faisons-nous pendant ce temps au-delà des actions de lobbying ? Au plan national, se poursuivent les ateliers lancés dès l'automne dernier, à savoir :

- un socle commun harmonisé de prestations tarifées,
- un échange de bonnes pratiques sur des modèles d'organisation, sachant qu'il n'y a pas, à ce stade, qu'un seul modèle retenu dans le réseau. Mais la loi PACTE oriente la suite en avançant dès à présent la CCI dite « locale » comme une solution pouvant s'imposer dans certains cas qui se généraliseront avec le tarissement de la ressource fiscale ...!
- un plan de communication avec entre autre une campagne nationale dont l'accroche « 1<sup>er</sup> accélérateur des entreprises » doit mieux nous faire connaître encore et reconnaître!
- accélérer la digitalisation du réseau en s'appliquant les préconisations faites à nos ressortissants :

- notamment avec l'outil DigiPilot pour progresser dans la maturation numérique avec des tableaux de bord de suivi managérial et des indicateurs précis,
- un système unifié de GRC avec un développement en cours d'interface avec le CRM de Business France,
- ou encore la plateforme d'applications labellisées « CCI Store » en cours de déploiement, accessible 24h/24h, dont la CCI 71 est pilote en région et dont le Jura doit bénéficier tout début 2019.
- il en va de même d'outils modernes de communication et de mise à disposition d'experts dont le réseau est riche notamment au travers des 4 000 élus qui ont tous au moins une expertise professionnelle identifiée, avec une application « Smart CCI » dédiée aux Présidents et membres élus du réseau pour donner un avis en temps réel sur la vie des entreprises et sur des thématiques internes au réseau, ou encore échanger entre élus.
- enfin, une base commune l'« usine à site Web », pour une meilleure harmonisation et donc visibilité avec des économies d'échelles à la clé, dont l'hébergement ... c'est beaucoup ... reste à bien utiliser tous ces outils ...!
- seul chantier qui n'a pas vraiment avancé au plan national, les actifs immobiliers ; ce qui n'est pas le cas en territoire où des études ont été lancées. Comme l'indiquait Luc, un nouvel audit de l'Inspection Générale des Finances est déjà programmé sur ce thème, car c'est là que se trouveraient les ressources nécessaires à l'accompagnement financier des réductions d'effectifs préconisées!

#### Au plan régional, maintenant :

- nous avons cartographié nos expertises qui sont actuellement complétées par les notions de plan de charge et de GPEC.
- nous sommes très avancés sur un socle commun de prestations qui doit être complété d'analyse de la valeur pour permettre d'arbitrer ensemble demain les priorités pour adapter notre offre à nos capacités.
- le travail avance pour aller plus loin dans la mutualisation des fonctions supports.
- une stratégie régionale doit être élaborée concernant l'avenir du bloc « formation », une réunion étant programmée le 20 novembre avec un appui extérieur, notamment de CCI France.
- lors de l'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté du 25 octobre dernier, nous avons délibéré sur une vocation ajustée pour l'avenir avec des objectifs et des principes qui s'affineront avec notamment les missions définies dans le COP.
- nous avons également délibéré sur 2 études confiées à des experts pour un retour d'ici février prochain, d'une part sur les conséquences juridiques et financières d'externalisations de certaines activités, et d'autre part sur la meilleure organisation possible du réseau en Bourgogne Franche-Comté, fixant l'objectif à 46 % supplémentaires de baisses des ressources fiscales. Quoi qu'il en soit, ni la facturation supplémentaire, ni la mutualisation des fonctions supports ne permettront de franchir la hauteur de la « marche » imposée.
- comme indiqué par Luc, nous avons redéfini de nouveaux critères de calculs de la dotation en ressource fiscale de chaque CCI avec un barème qui permet de positionner une dotation de référence et de voir les écarts des unes ou des autres avec ce barème. Cette présentation n'est pas coercitive c'est une indication, pour autant elle ne fait pas que des heureux!! Pour que le calcul soit le plus juste, j'ai demandé qu'en amont de cette répartition la CCIR s'impose une baisse de 13 %. Elle n'a plus de marge de manœuvre pour amortir la baisse de la ressource fiscale mais elle s'impose de ne pas l'aggraver!

Bref, le Budget Primitif sera révisé par un Rectificatif une fois les notifications 2019 connues, avec une Assemblée Générale fin mars ou avril.

Sur le sujet de l'organisation du réseau, bien que je n'ai personnellement jamais défendu la centralisation régionale préconisée par mon prédécesseur, la nouvelle situation que nous subissons me fait évoluer non pas vers un centralisme, mais vers un établissement unique régional, induisant une seule comptabilité, avec des CCI locales qui perdront en indépendance, tout en conservant de l'autonomie dans un cadre de travail beaucoup plus collaboratif avec des expertises partagées sur l'ensemble du territoire et avec des délégations appropriées pour conserver la force de proximité qui nous est reconnue, tout en respectant certaines spécificités territoriales. Cela ne peut se construire qu'avec davantage de transparence et d'actions partagées en parfaite intelligence pour exister demain dans l'intérêt des entreprises. C'est dans cet esprit que sont lancées les deux études dont les conclusions devraient s'imposer à tous pour des décisions à valider lors de l'Assemblée Générale régionale de fin mars – début avril 2019.

Il s'agit, vous l'avez bien compris, d'un vaste chantier qui doit être décidé et implémenté sur la fin de la mandature, pour être opérationnel dès la prochaine mandature avec des modes de fonctionnement adaptés d'ici-là. Cela implique une communauté managériale régionale effective, notamment des Directeurs Généraux mais pas seulement, avec la poursuite des décloisonnements et beaucoup plus de transversalité impliquant également plus fortement certains élus pour aller beaucoup plus loin que nos expériences peu satisfaisantes, je l'avoue, de l'animation des Schémas Sectoriels, que nous relancerons pour une révision partagée avec les élus et collaborateurs inscrits dans la démarche initiale.

On peut aussi imaginer l'équivalent de deux « Business Units », l'un purement services publics et l'autre d'appuis payants aux entreprises et aux collectivités territoriales, pouvant s'inscrire également dans des conventionnements régionaux pour l'ensemble des territoires, je pense tout particulièrement au Conseil Régional, par exemple en matière de digitalisation des entreprises à l'image des programmes de soutien à la « création — reprise » en vigueur, ou encore avec l'ADEME, en matière de développement durable et de transition énergétique ou encore avec les services de l'Etat, mais pas seulement.

Cela débouchera vraisemblablement, tout du moins je l'espère, sur une révision du Schéma Directeur, avec une plus grande reconnaissance de certains bassins économiques. Pour autant je ne suis pas dupe, les changements nécessaires ne seront pas faciles à faire accepter et donc à entériner. En revanche, je crois qu'il est grand temps d'avancer significativement, car c'est en avançant que nous pourrons convaincre sur les limites de l'exercice et donc peut-être infléchir la punition! Car si l'Etat veut conserver le réseau consulaire comme « bras armé de ses politiques de développement économique », comme nous le laissait encore entendre le Ministre Bruno Le Maire en juillet dernier, il faudra bien nous conserver dans le paysage! Sachez par ailleurs, que la DIRECCTE doit réduire rapidement ses effectifs de 80 %!

Voilà pour ce qui est de l'actualité du réseau. Désolé d'avoir été aussi long, mais l'importance du moment et sa compréhension sont primordiaux pour le réseau qui a besoin de plus de cohérence et d'unité pour défendre sa pertinence et sa cohésion. Beaucoup pourrait encore être dit, comme par exemple l'incidence du renforcement par la loi, de la gouvernance de CCI France sur le réseau et donc de sa capacité à être plus directif, notamment avec l'attribution de l'affectation de la ressource fiscale dans le réseau y compris du fonds de péréquation ...

J'en terminerai, avec un mot sur l'appui à l'international que porte la CCIR dans la nouvelle équipe Team BFC Export, sous la supervision du Conseil Régional. C'est notre modèle Bourgogne Franche-Comté qui a été retenu au plan national pour créer Team France Export, en conventionnant avec Business France et la Région, le 12 juillet dernier, sanctuarisant tout du moins à ce stade cet appui aux entreprises au sein du réseau. BPI France vient de rejoindre l'équipe. En Bourgogne Franche-Comté, nous avons déjà accueilli un conseiller international supplémentaire de chez Business France, deux autres nous sont annoncés, sans pour autant pouvoir réduire notre voilure. Le programme 2019 est arrêté, avec pas moins de 29 événements collectifs, principalement des salons, tant en France, accueillant des importateurs étrangers, qu'à l'étranger. A cela s'ajoutent une douzaine de destinations ciblées pour des journées et/ou des missions collectives « Pays », plus des journées techniques. Bref un beau programme, confirmant si cela était nécessaire, l'importance que le Conseil Régional accorde à l'international et donc à l'export qui conserve ses fortes potentialités de croissance et donc d'emploi.

En pleine incertitude, les interrogations sur le Brexit sont plus aigües que jamais. Nous organisons avec le Service des Douanes, des réunions sur ce thème. Les 2 premières sont prévues demain en fin de journée à Dijon et le 27 de ce mois à Besançon. D'autres suivront, d'autant plus que beaucoup d'interrogations persistent tant que l'accord sur la sortie du Royaume Uni de l'Europe ne sera pas effectif, avec des conséquences significatives pour les entreprises.

Enfin, je ne peux conclure ici sans dire un mot sur la plateforme aéroportuaire Dole Jura. Bonne nouvelle, mais pas suffisante, avec l'évolution positive du Conseil Régional à l'égard de cet outil de développement économique. Monter à 40 % du tour de table c'est bien, mais le Jura entre le Conseil Départemental et le Grand Dole, ne peut pas continuer d'assurer encore 60 % de la charge opérationnelle de cette plateforme à vocation régionale. Je persiste dans mes démarches avec d'autres pour convaincre que d'autres collectivités territoriales doivent venir au tour de table dans un projet régional collectif, pour donner un avenir à cette plateforme dans le cadre de l'appel à candidature de la nouvelle DSP qui vient d'être lancé.

Et j'en resterai là, nous souhaitant une bonne Assemblée Générale, avec une pensée toute particulière pour nos collaborateurs en cette période perturbée pour ne pas dire chahutée avec qui nous devons poursuivre la réforme en profondeur dans leur intérêt et celui des entreprises et des partenaires ».

\*\*\*\*\*

#### **ACTUALITE ECONOMIQUE ET MONETAIRE**

Le Président Jean-Pierre PARIZON, donne la parole à Denis GIROUDET pour un point de conjoncture territoriale.

**Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques,** fait l'intervention suivante :

« Merci Monsieur le Président. Les statistiques sont toujours à peu près les mêmes.

Concernant le chiffre d'affaires au 30 septembre de cette année sur une période glissante de 12 mois, il représente 10 506 millions soit une hausse de 7,47 % par rapport à la même période de 2017.

Sur une période glissante de trois mois, c'est-à-dire au troisième trimestre 2018 par rapport au troisième trimestre de 2017, le Jura est à 8,16 % quand la Bourgogne Franche-Comté n'est qu'à 4,6 %.

Le commerce extérieur, à la fois exportations et livraisons intracommunautaires, se porte bien avec 1 179 millions, soit une hausse de 25,19 % par rapport à 2017 et sur les trois derniers mois, une hausse de 19,30 %.

Si l'on compare le chiffre d'affaires par grands secteurs économiques et sur 12 mois, l'agriculture + 13,73 %, l'industrie + 16,36 %, le commerce + 3,71 %, la construction + 2,28% et l'hébergement et restauration + 4,69 %.

Cela fait maintenant un trimestre qu'il y a une progression de tous les secteurs d'activité.

Enfin, voici les chiffres d'encaissement de TVA dans le Jura sur une période glissante arrêtée au 31 octobre, 356 millions d'euros soit une hausse de 5,84 %. Comparativement, en 2016 avaient été encaissés 324 millions d'euros. La répartition des encaissements de cette TVA est pour Lons-le-Saunier de 188 millions soit une hausse de + 1,52 %, pour Dole de 80 millions + 21,28 %, Dole entraîne le département depuis quasiment toute l'année 2018 et Saint-Claude est à + 3,21 %.

Le dernier chiffre va intéresser le Président du Conseil Départemental, à savoir la taxe sur la publicité foncière 27,4 millions d'euros soit une hausse de 0,97 %. Cela fait plusieurs années maintenant que cette taxe augmente et le nombre de ventes immobilières tout confondu dans le Jura au 31 octobre est de 7 200, soit une hausse de 4,82 % du marché immobilier qui continue donc à progresser ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON, remercie Denis GIROUDET et donne la parole à Denis PRAT pour un point sur la tendance conjoncturelle nationale et les enjeux de la Zone Euro.

#### Denis PRAT, Directeur Départemental de la Banque de France, fait l'intervention suivante :

« Je vous remercie Monsieur le Président. Je viens de recevoir aujourd'hui le point sur la conjoncture au niveau national, je vous en fais donc part dans ses très grandes lignes.

En octobre, la production industrielle a ralenti sous l'effet principalement d'une atonie du secteur automobile, la fabrication de produits électriques, informatiques, électroniques et optiques progresse en revanche fortement. D'une manière globale au niveau industriel, les carnets de commandes sont stables et les chefs d'entreprise envisagent une augmentation assez vive de leur activité pour novembre. Les services marchands continuent de croître rapidement, les activités de publicité, d'information et de conseil sont très dynamiques. L'intérim marque une pause. Les effectifs progressent dans le secteur des services marchands et les chefs d'entreprise prévoient une poursuite de la croissance au même rythme en novembre. Dans le secteur du bâtiment, l'activité progresse nettement dans le gros œuvre comme dans le second œuvre, les carnets de commandes sont bien garnis et les embauches s'accroissent. Selon les chefs d'entreprise, l'activité croîtra en novembre mais moins fortement, de sorte qu'au

les chefs d'entreprise, l'activité croîtra en novembre mais moins fortement, de sorte qu'au niveau national, la Banque de France vient de communiquer aujourd'hui sa première estimation de progression du Produit Intérieur Brut qui serait de 0,4 % au quatrième trimestre 2018. Je rappelle que d'une manière générale en mode annuel, la prévision de la Banque de France reste fixée à 1,6 % pour l'ensemble de l'année 2018.

J'aurais aimé pouvoir vous présenter aujourd'hui la tendance régionale mais elle n'est pas encore arrivée, j'en suis bien désolé.

Je voulais ensuite partager quelques considérations de la Banque de France au niveau de l'Europe et de l'avenir de la zone euro, par le biais d'une intervention de Sylvie Goulard, Gouverneure de la Banque de France qui est intervenue dernièrement à Toulouse sur ce sujet. Je voulais évoquer ce sujet qui me paraît intéressant et que je me permets d'inscrire dans le prolongement de la journée de commémoration de l'armistice de 1918 et sur l'avenir de l'Europe qui a été évoqué en filigrane à travers ce sujet.

Parler de l'avenir de la zone euro nous semble important à nous Banque de France, car il est primordial de prendre conscience de l'état du monde, de nos forces et de nos faiblesses. Nous avons à nos yeux trois défis qui incitent à l'unité Européenne :

#### La démographie :

Il faut rappeler que le poids relatif du G7 est en diminution malgré une augmentation sans précédent de la population mondiale à laquelle il n'a pas fallu plus de quatre générations pour quadrupler, alors que l'Europe est en situation de vieillissement avec des coûts induits. L'Europe vieillit, nous aurons une part de seniors âgés de 80 ans et plus de 10 % en 2060 contre 5 % actuellement et ce n'est pas sans conséquence pour nos modes d'organisation et d'accompagnement afférents.

Une baisse de la population européenne en âge de travailler. Le ratio de dépendance économique des personnes âgées aura alors doublé en 2060, passant de 3 personnes âgées pour 10 personnes en âge de travailler alors qu'aujourd'hui nous sommes à 6. Cela ne sera pas tout à fait neutre en termes de choix économiques. Cela pose effectivement des questions de coûts mais il y a aussi des sources d'opportunités en termes de réorganisation sociale, d'emplois et de services.

#### Le changement climatique

Au rythme actuel, le monde connaîtra une hausse de 1,5°C de la moyenne des températures d'ici à 2040. Le coût, de notre point de vue en tant que banque centrale, est incommensurable. Nous ne parvenons pas à estimer ce coût pour l'ensemble des acteurs, acteurs économiques, les états, les banques, les assurances, les entreprises, les collectivités. Nous avons donc du mal à nous adapter à cette réalité. Le Conseil Européen des ministres de l'environnement du 9 octobre dernier n'a pas relevé à la hausse ses ambitions climatiques pour 2030 ce qui, de notre point de vue, serait nécessaire compte tenu de l'accélération des dérèglements climatiques. Pourtant, l'Union Européenne a bien internalisé l'accord de Paris de 2015 dans ses actions publiques et nous sommes bien en passe, au niveau européen, d'atteindre notre objectif de réduction des émissions pour 2020. Il y a des solutions et de notre point de vue, un certain nombre d'actions et de discours dessinent les contours d'un monde alternatif, très divers dans ses pratiques et sa méthodologie et qui parvient à faire émerger des solutions pratiques, alternatives, souvent territorialisées et la plupart du temps, innovantes (ex. Plan vélo, permaculture, agriculture urbaine, valorisation des déchets, etc ...). Il convient, de notre point de vue, que les états et l'Europe fédèrent et partagent ces perspectives.

#### Le défi technologique

La révolution numérique et le développement des technologies de l'information et de la communication réduisent le coût de cheminement des idées et de la main d'œuvre. La globalisation est désormais un arbitrage qui met en concurrence, non plus seulement les usines et les activités industrielles, mais les emplois de services, les emplois dit qualifiés et à haut niveau de salaire peuvent être mis en concurrence au niveau mondial, par exemple : le travail à distance, la traduction automatique de qualité, les téléconférences internationales, les robots, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, les plateformes de recrutement de travailleurs indépendants, tout un ensemble de concepts, d'idées, de pratiques qui peu à peu prennent une existence sur le terrain et dans la réalité des entreprises et des collectivités. Il y a certes des gains qui en découlent mais bien entendu, ils ne sont ni acquis ni automatiques. Les bienfaits sont peut-être importants mais cela demande de repenser l'éducation, d'accompagner la redistribution des emplois, d'améliorer la concurrence entre les entreprises tout en préservant le modèle européen. Cela nous permet d'envisager aussi de travailler à limiter la concentration

des entreprises technologiques. Pour information, 8 des 14 plus grandes entreprises technologiques sont aux États-Unis.

Ces bouleversements fragilisent notre cadre multilatéral et nous considérons qu'un seul état ne peut pas traiter ces problèmes mondiaux, d'où de notre point de vue de banque centrale, les avantages du collectif par rapport à l'individualisme national. Nous rappelons que l'union européenne, c'est un marché unique de 500 millions de consommateurs avec des liens économiques étroits, des règles communes, une mise en commun des capacités de recherche et d'innovation.

Quelques exemples: les standards européens deviennent une référence mondiale dans de nombreux domaines, un tiers de la valeur ajoutée d'un bien produit en Europe provient directement des autres pays européens, l'exemple typique étant celui d'Airbus. Un autre exemple, en termes d'innovation et de recherche et développement l'Union Européenne dépose un tiers des brevets mondiaux. Le Conseil Européen de la Recherche, créé en 2007, est un catalyseur de l'excellence scientifique européenne en nombre de prix Nobel, de médailles Fields, de prix Wolf etc ...

La Commission Européenne est enfin très attachée au principe de libre concurrence. Elle a, ces dernières années, obtenu gain de cause face à des géants comme Apple, Google ou Amazon. A ce jour, ce sont 16 milliards d'euros d'amende qui ont été infligés par l'Europe à ces géants américains.

De notre point de vue, le Brexit est l'exemple de ce que l'on perd lorsqu'on ne joue pas collectif.

L'euro, c'est aussi une monnaie stable et unique qui jouit d'un soutien populaire élevé. Elle est la 2ème monnaie de thésaurisation mondiale qui facilite la circulation entre pays et les échanges. Par exemple, l'espace unique de paiement en euros, le SEPA qui permet d'effectuer des virements et des prélèvements électroniques et quasi instantanés dans tous les pays de la zone euro. Les virements d'un pays à l'autre sont plus rapides, plus sûrs, moins chers.

Les pays européens continuent de demander leur adhésion à la zone euro année après année et ce n'est pas un hasard. Enfin, c'est un espace où la croissance est repartie. Je viens d'évoquer les perspectives de croissance pour la France et nous sommes, il faut le rappeler, en deçà de la moyenne européenne. Nous avons un déficit de croissance potentielle en France par rapport à l'Europe. Mais en tout cas en Europe l'expansion dans la zone devrait se maintenir à un rythme légèrement supérieur à son potentiel de moyen terme, c'est-à-dire 2 % en 2018. C'est un effet positif de la politique monétaire, dont je rappelle qu'elle reste très accommodante à ce jour. Il faut rappeler également que la confiance des chefs d'entreprise au niveau européen reste très élevée et que nous envisageons une baisse du taux de chômage dans la zone à 7 %. Actuellement il est à 8,3 %, son plus bas niveau depuis fin 2008.

#### Pourquoi continuer ensemble?

Pour mieux faire converger les économies mais aussi lutter contre les inégalités. Le premier but commun touche à la convergence des niveaux de vie. Les diversités structurelles doivent être réduites pour empêcher la division politique de l'Union. Nous estimons à près de 400 milliards d'euros l'excédent d'épargne qui n'est pas utilisé à bon escient dans cette zone. Pour cela, nous avons une monnaie mais cela ne suffit pas, nous avons une monnaie sans État et il nous faudrait travailler plus vers un état européen. L'euro est une expérience qui n'est adossée à aucun Etat, à aucun budget, dans une union monétaire où la mobilité du travail est faible du fait des différences de culture et de langue. Et d'autre part, les marges de manœuvre budgétaires sont limitées puisque nous avons des taux d'endettement public qui sont très significatifs en Europe, dans un certain nombre de pays et notamment la France.

Par conséquent, à notre sens, il nous faut donc mieux coordonner les politiques économiques, avoir une capacité fiscale commune avec des objectifs communs d'où l'idée, avancée de longue date par la Banque France, d'un budget de la zone euro et d'une union de financement des investissements d'avenir ou des biens publics européens. Enfin, au niveau strictement bancaire, il faut favoriser le partage du risque privé en achevant l'Union Bancaire, favoriser et achever le dispositif de prévention de crise, car la prochaine crise financière nous souhaitons l'avoir anticipé de la meilleure façon possible au niveau du système des banques centrales avec notamment une garantie européenne des dépôts.

En conclusion, tout cela pour travailler sur la redéfinition et l'amélioration du contrat social et de la démocratie en Europe.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON demande à Denis GIROUDET s'il peut expliquer comment Dole, concernant la répartition des encaissements de TVA, peut arriver à un écart aussi sensible par rapport au reste du département du Jura.

**Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques :** « Il n'y a pas de raison très précise. L'activité des entreprises fait que Dole, en pourcentage, porte le département. L'an dernier, lorsqu'il y a eu une reprise de l'industrie, Saint-Claude a porté le département pendant six mois. Maintenant c'est Dole. On remarque, il est vrai, qu'il est rare que Lons-le-Saunier soit dans cette situation ».

\*\*\*\*\*

#### LES ACTIONS EN COURS DU COMITE DE MASSIF DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON, donne la parole à Philippe ROUGET pour une introduction sur le sujet ainsi qu'à Guillaume MILLOT.

**Philippe ROUGET :** « Bonjour à toutes et à tous. Une introduction pour expliquer la présence de Guillaume MILLOT parmi nous ce soir.

Les trois Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Ain, du Doubs et du Jura travaillent sur un projet commun de promotion des métiers de l'industrie et de l'apprentissage à l'échelle du massif du Jura. On a pensé que la promotion de ces métiers de l'industrie, notamment pour répondre à certaines interrogations et inquiétudes des chefs d'entreprise sur les difficultés de recrutement, valait la peine d'essayer quelque chose ensemble et d'avoir plus de poids si cela était réalisé à l'échelle du massif plutôt qu'à celle du département avec des opérations qui n'étaient pas forcément coordonnées. L'idée a donc été de nous rapprocher du Commissariat de Massif du Jura pour s'inscrire dans la démarche et la stratégie du massif en la matière qui était de promouvoir l'économie afin de faire poids face à la concurrence d'autres massifs. Les trois Chambres ont donc travaillé de concert et ont présenté leur projet au Commissariat de Massif qui a donné son feu vert pour suivre cette démarche. »

#### Guillaume MILLOT, Commissaire de Massif par intérim, fait l'intervention suivante :

« Merci à vous. Je crois qu'il faut aussi rendre à César ce qui est à César : l'idée de travailler avec les CCI a été insufflée par Rémy LAURENT, membre du Comité de Massif, qui a suggéré que l'on puisse effectivement rapprocher les actions qui sont menées dans le cadre des CCI avec celles des orientations stratégiques de la convention de massif.

La convention de massif est un document contractuel entre l'État et les régions qui définit la politique d'aménagement, de développement et de production du Massif du Jura. Elle bénéficie également d'une convention d'application qui nous lie aux quatre départements concernés par le Massif du Jura.

Monsieur Rémy LAURENT est venu nous trouver en nous expliquant qu'il y avait un souci de recrutement dans un certain nombre de secteurs industriels et nous a demandé de voir ce qu'il était possible de faire ensemble. Les trois CCI ce sont organisées et nous ont effectivement proposé un plan d'action visant à promouvoir les métiers de l'industrie sur le Massif du Jura. Nous avons échangé ensemble sur les premières lignes que l'on va finaliser dans un cahier des charges et allons faire un tri dans toutes les idées foisonnantes qui nous ont été proposées et voir effectivement comment on peut aller chercher un peu plus d'efficacité dans l'utilisation des fonds publics qui seront mobilisés sur ce type d'action, au travers de mutualisations avec les actions qui sont déjà tout à fait pertinentes et afin d'éviter les redondances. Des actions de promotion qui seront réalisées dans le cadre de « Montagnes du Jura » et également tout le pan de promotion qui s'opère au travers du collectif « Made in Jura » pour ce qui concerne plus spécifiquement le département du Jura.

L'idée de ma présence aujourd'hui est de vous parler plus globalement des orientations de la convention de massif qui peuvent concerner l'activité des CCI et de leurs membres.

Cette convention est articulée autour de quatre axes.

Le premier axe concerne l'attractivité du territoire et au sein de cet axe figure notamment une mesure relative au développement des usages du numérique à destination des habitants mais aussi des professionnels et des industries du massif. Cette mesure est à même d'accompagner un certain nombre de projets qui pourraient être portés par les entreprises du Massif mais aussi du Jura.

Le deuxième axe de cette convention est essentiellement orienté sur la valorisation des ressources naturelles et les savoir-faire du Massif. Il existe dans ce deuxième axe une mesure économique forte qui vise à développer et favoriser tout ce qui concerne la coopération et les actions de mutualisation dans les secteurs traditionnels du Massif. Je pense notamment à la filière lunetterie présente sur le Jura et qui dispose actuellement d'un accompagnement sur trois actions en cours. L'idée est aussi de pouvoir développer des actions de coopération transversales entre différentes filières, soit concernant la GPEC, soit sur des fonctions supports du type design, marketing. Il me semble aujourd'hui qu'il existe des mutualisations et des coopérations bénéfiques qui peuvent apparaître pour justement stimuler les filières industrielles traditionnelles de notre Massif. La convention a débuté en 2015, et je vais vous citer certains de ceux qui sont en cours d'accompagnement : ALUTEC et le Syndicat des Lunetiers, l'Atelier des Savoir-Faire à Ravilloles ... Dans le cadre des coopérations dans les filières traditionnelles du Massif, on vient d'inscrire en conférence de programmation une subvention à la Maison du Comté à Poligny, haut lieu de coopération au sein d'une structure interprofessionnelle qui allie aussi bien les agriculteurs, les fromagers et les affineurs. Cela fait également quelques années que l'on accompagne la filière forestière FIBOIS au travers d'un programme d'action en faveur du développement des essences résineuses (sapin et épicéa). Nous avons également accompagné cette année la création d'un atelier partagé pour les émailleurs au sein de la ville de Morez, avec une dimension partagée, des espaces mutualisés qui vont permettre aux différents artisans émailleurs de se rencontrer, d'échanger et pourquoi pas stimuler leur créativité.

La convention de Massif accompagne historiquement l'ensemble du secteur du tourisme qui est fortement générateur de retombées économiques. Cet accompagnement se poursuit toujours notamment au sein des hébergements collectifs et éventuellement des hébergements dédiés à l'itinérance ou encore les campings dans le cadre d'une appropriation de l'image « Montagnes du Jura » comme un lieu de pratique des sports de pleine nature.

Le troisième axe de la convention est orienté vers l'adaptation au changement climatique, notamment à l'adaptation du secteur touristique mais aussi à l'adaptation de nos territoires en essayant de favoriser leur résilience à cet enjeu.

Le quatrième et dernier axe est essentiellement orienté autour de la coopération. Deux types de coopération sont retenus, la coopération transfrontalière avec nos voisins helvètes et également les coopérations inter-massifs qui peuvent apparaître au regard de certains enjeux y compris de filières économiques que l'on va retrouver sur d'autres Massifs de France, la filière bois faisant partie des filières identifiées sur lesquelles on aurait des enjeux à pouvoir collaborer et coopérer avec les autres Massifs de France.

Voilà pour ce rapide tour d'horizon de ce qui est proposé et réalisé en matière d'accompagnement et de financement dans le cadre de la Convention de Massif, sachant qu'il existe également une dimension sur la réflexion et la stratégie prospective qui est réalisée au sein des instances de Massif et notamment du Comité de Massif qui est doté, depuis la nouvelle Loi Montagnes de décembre 2016, d'une commission « développement des produits de montagnes » qui a pris sur le Massif du Jura, au regard de notre ADN industriel, une dimension plutôt orientée vers le développement économique . Cette commission a vocation à traiter, d'un point de vue stratégique, de l'ensemble des filières économiques présentes sur le Massif du Jura et je pense réfléchir bientôt à l'avenir au travers d'un chantier qui va s'ouvrir très rapidement devant nous qui sera « l'actualisation du schéma d'aménagement de massif » dans les mois à venir.

Si vous avez des demandes de précisions ou des questions, je me tiens à votre disposition. Je vous remercie ».

Florence PUIG : « J'ai une question par rapport à l'axe 1 de la convention. Pouvez-vous donner des exemples de projets de promotion de l'usage du numérique ? ».

Guillaume MILLOT: « Cette mesure de développement des usages du numérique bénéficie d'un taux d'avancement relativement faible. Autant vous dire que si vous avez des projets, nous sommes preneurs. Nous avons, à ce jour, accompagné la mise en route du fonctionnement de l'espace de co-working à Morez. Nous sommes essentiellement tournés aujourd'hui sur des demandes de subvention de nature touristique, notamment concernant des sites ou des prestataires d'activité qui ont besoin de mettre en place de nouveaux outils, comme par exemple l'Espace Nordique Jurassien concernant le développement de sa nouvelle billetterie numérique. C'est ce type d'action que l'on peut accompagner.

La Convention de Massif dans sa rédaction est finalement relativement large; elle est plus basée sur des objectifs que sur des types de projets éligibles. Bien entendu, si vous avez des projets, il ne faut pas hésiter à nous contacter et l'on saura vous dire si oui ou non, au regard des critères de sélection, on peut envisager de faire démarrer vos projets ».

Jean-Charles ARNAUD: « La question initiale du Président Rémy LAURENT était effectivement d'aider les entreprises du massif dans leurs difficultés de recrutement. Vous nous avez cité toute une série d'éléments, mais je n'ai pas entendu ou compris en tout cas ce qui permettait d'aller dans le sens de la résolution de cette problématique qui est bien réelle ».

Guillaume MILLOT: « Pour information, sur ce type de projet ce sont les trois Chambres de Commerce et d'Industrie qui, ensemble, vont proposer un projet qui leur semble être de nature à résoudre le problème et nous allons nous positionner sur un accompagnement financier et technique. On a commencé en tout cas à réfléchir avec elles sur un projet d'action ».

Philippe ROUGET: « L'idée principale est d'étendre à l'échelle du Massif ce que l'on fait au niveau du département du Jura avec les établissements scolaires, principalement les collèges, afin de valoriser les métiers de l'industrie et l'apprentissage. L'idée est de faire passer le message auprès des jeunes et des adultes sur le fait que les métiers de l'industrie, dans le Massif du Jura, sont attractifs, conduisent à des carrières vers des profils très intéressants. Les supports vidéo que nous utilisons actuellement dans le cadre des présentations faites dans les collèges présentent des profils de salariés très intéressants, qui peuvent inciter les jeunes à intégrer des entreprises performantes après des études supérieures en apprentissage. Le travail que nous avons mené avec les CCI du Doubs et de l'Ain a montré qu'il existe une foultitude de profils attractifs qu'il conviendrait de valoriser auprès des jeunes, mais aussi auprès des adultes. Un pan important de ce projet est en train d'être élaboré à l'adresse des adultes afin de faire évoluer l'image de l'industrie dans le Massif du Jura en démontrant que de belles carrières peuvent y être réalisées. Nous en sommes là actuellement. Nous avons constaté que dans le département du Jura, la promotion des métiers de l'industrie fonctionnait auprès des jeunes et les adultes qui participent aux réunions, notamment les enseignants, ont une autre vision de la manière d'aborder l'évaluation des jeunes en fin d'année en les encourageant à s'orienter vers la voie de l'apprentissage ».

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté: « Je voudrais rendre hommage à Annie GENEVARD, Députée du Doubs, qui est à l'origine, avec l'une de ses collègues de la Loi Montagnes et de fait, du Comité de Massif tel qu'il est aujourd'hui présidé par Sylvie VERMEILLET qui joue un rôle important. Nous avons également le conjoint de Pascale LACROIX qui représente la filière forestière au sein de ce comité. Je voulais simplement dire que ce territoire important le long de la frontière, avec ses spécificités au travers de ce Comité de Massif nous donne des outils extrêmement importants avec notamment, au niveau Bourgogne Franche-Comté, deux marques « La Bourgogne » et « Montagnes du Jura ». On doit à tout prix s'appuyer sur ces deux axes de notoriété. Je voulais vous remercier pour ce que vous faites au travers du Comité pour appuyer ces différentes politiques y compris celles que le Conseil Départemental du Jura mène avec beaucoup de dextérité ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Guillaume MILLOT et les différents intervenants et donne la parole à Monsieur Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, qui souhaite intervenir avant son départ.

#### Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura :

« Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs,

Je voulais tout d'abord louer la qualité et l'intérêt des travaux que nous avons régulièrement au sein de votre Assemblée. Ces travaux permettent aussi de voir l'implication du Jura et l'importance de l'économie jurassienne à travers, à la fois, l'ensemble Bourgogne Franche-Comté et l'ensemble national mais aussi dans les relations extérieures, que ce soit avec nos voisins helvètes, mais aussi vers le commerce extérieur avec + 19 % en 3 mois, l'agriculture avec + 13 %, l'industrie avec + 16 % qui montrent la bonne dynamique et l'efficacité jurassienne dans un contexte international qui est particulier. Pourquoi ? Parce que l'Europe a des taux de croissance qui sont intéressants mais qui sont plus faibles que ceux de la zone Asie Pacifique ou de la zone Américaine qui connaît un taux de chômage aux alentours de 3 %. La zone Asie-Pacifique à des taux de développement qui nous font rêver, mais l'Europe a encore beaucoup de

défis devant elle, des défis qui impactent la situation économique du Jura, je pense à la taxe sur l'acier mise en place par les États-Unis et de manière générale, à cette remise en cause du multilatéralisme dans le domaine économique et des relations internationales qui ne va pas sans poser de problème à la fois pour nos industries et pour nous-mêmes. Nous avons donc d'importants défis devant nous. Bien entendu l'Etat est à l'écoute des entreprises qui pourraient avoir des difficultés afin de les aider à passer ce cap difficile.

Le Président Rémy LAURENT l'a évoqué, nous avons de grands défis à relever. Je pense à la réflexion en cours sur l'évolution du modèle organisationnel et économique du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, ce modèle ayant fait l'objet de différentes études ; je pense au rapport de l'IGF de mars 2018, au rapport de la mission d'information commune Assemblée Nationale de Juillet dernier. Ces réflexions sont encore partagées au niveau national avec le réseau des Chambres et sous l'égide de François WERNER qui font également l'objet d'une réflexion partagée entre les réseaux régionaux à travers l'organisation de réunions de groupes de travail internes au réseau des CCI depuis l'été dernier. En parallèle, la loi PACTE qui intègre une partie des évolutions du réseau des CCI et des CMA vient d'être votée à l'Assemblée Nationale et a été transmise au Sénat le 11 octobre dernier et fera l'objet d'une discussion que nous laisserons à la sagesse de nos Sénateurs comme elle l'a déjà été dans le cadre de l'Assemblée à nos Députés pour la faire évoluer dans le sens le plus opérationnel et le plus adapté aux territoires.

L'ensemble de ces réflexions combinées aux mesures législatives ont permis aux élus de la CCIR de présenter le 25 octobre dernier le résultat de leur première réflexion à la fois sur la vocation des CCIR mais également sur l'organisation du réseau, avec le lancement d'une étude comparée des divers modèles. Les travaux continuent, nous avons des défis devant nous, des textes mais aussi je souhaitais évoquer la transformation numérique des entreprises avec la contribution du réseau des CCI sur deux points : la politique nationale de transformation numérique des entreprises lancée officiellement le 15 octobre dernier sous la marque Francenum, marque commune État /Régions de France avec une participation du réseau des CCI en tant qu'activateur et conseiller auprès des TPE/PME, mais aussi l'appel à projet régional lancé le 20 octobre dernier État /Région/Europe auprès de la CCIR qui sera sans doute amenée à répondre, avec une clôture le 30 novembre prochain, compte-tenu de l'action de sensibilisation et d'accompagnement conduite par les Chambres Consulaires auprès de toutes les catégories d'entreprises.

Ces défis qui sont devant nous démontrent une fois de plus que, comme l'a rappelé le Ministre Bruno LE MAIRE, le bras armé des entreprises reste les Chambres de Commerce et d'Industrie, et que ce travail doit être partenarial et réalisé en commun pour arriver à la meilleure solution possible dans le cadre économique, réglementaire et législatif contraint pour permettre de conserver cet outil le plus applicable possible à la situation des entreprises et notamment des entreprises du Jura.

Je vous remercie ».

\*\*\*\*

#### **ACTUALITE DE LA FILIERE PLASTURGIE DANS LE JURA**

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Concernant la filière plasturgie et suite aux récentes décisions gouvernementales touchant cette filière, il nous a paru opportun d'organiser cette table ronde à laquelle vont participer Madame Pascale LAMBERT du Groupe SGS, Madame

Christine MILLET Présidente d'Allizé Plasturgie et Monsieur Benoit HEBERT de la Société HERPLAST pour une présentation suivie d'un témoignage d'entreprise. Je précise que Daniel LEPRE, Directeur des Entreprises et de l'Innovation, animera cette table ronde.

Daniel LEPRE : « Je souhaite effectivement remercier la présence des intervenants qui sont parmi nous aujourd'hui pour animer ce débat et je vous invite à leur poser les questions qui sont les vôtres.

Je vais donner la parole à Pascale LAMBERT du Groupe SGS – Global Chemical Expert, pour un panorama réglementaire et législatif de cadrage.

Pascale LAMBERT – Groupe SGS – Global Chemical Expert : « Je remercie la CCI de m'avoir invitée ce soir pour présenter ce sujet. Je vais vous parler de la partie réglementaire sur les plastiques alimentaires, les plastiques jetables, quel est leur avenir dans la société ?

Les articles en matière plastique sont de plus en plus réglementés au niveau de l'Europe et de la France dans différents domaines, le jouet, les produits électriques et les emballages alimentaires tout cela dans le but de protéger le consommateur et l'environnement.

L'utilisation de nombreuses substances chimiques est restreinte voire interdite comme les perturbateurs endocriniens comme le bisphénol A, mais aussi des substances CMR (Cancérigènes, Mutagènes ou Reprotoxiques) comme les phtalates et les métaux lourds comme le plomb.

Concernant les articles destinés à l'alimentation, le plastique est très présent y compris dans les ustensiles de cuisine, les emballages alimentaires ou la vaisselle jetable. Ces articles sont régis par différentes règlementations européennes et françaises qui permettent de vérifier qu'ils ne sont pas dangereux pour la santé humaine :

- Le Règlement Cadre Contact alimentaire 1935/2004/CE qui date de 2004;
- Le Règlement Plastique 10/2011/CE qui date de 2011 et qui a connu 10 amendements. Il régit principalement les substances chimiques autorisées à faire des plastiques alimentaires et il permet de vérifier que les plastiques ne sont pas dangereux pour la santé en vérifiant si des substances chimiques n'ont pas migré vers les aliments ;
- La Loi Française 1442-2012 qui interdit la présence de bisphénol A dans tous les plastiques alimentaires, l'Europe n'ayant pas voulu suivre cette loi ;
- La Directive 94/62/CE pour les emballages qui limite des métaux lourds dans la composition des emballages alimentaires.

Malgré toutes ces lois, le gouvernement français a voulu limiter l'utilisation des plastiques dans les emballages jetables afin de diminuer l'impact des déchets plastiques sur l'environnement. Sur les 10 matières plastiques que l'on retrouve le plus dans les océans, 60 % sont des plastiques, entre 5 et 10 millions de tonnes sont retrouvées chaque année dans les océans ; ce que l'on retrouve le plus ce sont les bouteilles d'eau, les bouchons, les embouts de cigarettes, les bâtonnets de coton-tige et au niveau des emballages, tout ce qui est film plastique comme les paquets de chips ou de bonbons, les sacs plastiques, les couverts, les pailles et les bâtonnets mélangeurs pour les boissons et enfin les gobelets et couvercles de gobelets.

Pour limiter ce rejet des déchets dans l'environnement, le gouvernement français a décidé de mettre en place des lois et notamment la Loi de Transition Energétique qui a déjà limité, dans son article 75, l'utilisation des sacs plastiques depuis 2016 et depuis janvier 2017 les sacs plastiques à usage unique. Ces sacs doivent être compostables et doivent contenir des matières biosourcées (40 % en 2018 jusqu'à 60 % en 2025) et ils doivent être réutilisables avec une épaisseur supérieure à 50 microns, ce qui n'est pas forcément bien pour l'environnement car on les jette aussi donc cela pollue encore plus !

Cette Loi de Transition Energétique dans son article 73 interdit pour janvier 2020 la vente de gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique sauf ceux qui

seront domestiquement compostables et composés de matières biosourcées (50 % en 2020 jusqu'à 60 % en 2025). Cette loi a été amendée par la Loi Egalim qui vient d'être votée le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et qui a ajouté, par son article 28, certains articles à l'interdiction comme les pailles, les couverts, les piques à steak, les couvercles à verres jetables, les plateaux repas, les pots à glace, les saladiers et les boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons. Des discussions sont en cours entre les industriels et le gouvernement à propos de l'ajout de certains articles comme les saladiers et boîtes, le terme est très général ... qu'est-ce qu'un article jetable ? Comment appliquer la loi, car elle est très succincte ? Et on ne sait pas trop comment classer les produits dans chaque catégorie !

Cette loi Egalim prévoit pour janvier 2025 la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de services dans la restauration collective des collèges, lycées, universités, et tout ce qui concerne l'encadrement des enfants de moins de six ans.

L'Europe pour sa part a également des projets de loi qui ne sont pas encore votés mais il y a un projet de Directive qui vise à limiter 10 articles plastique jetables. Cette proposition a été adoptée par le Parlement Européen en octobre 2018 et le vote final est prévu pour Mai 2019 :

- Interdiction de mettre sur le marché : bâtonnets de coton tige/ couverts/ assiettes/ pailles/ bâtonnets mélangeurs/ bâtonnets pour ballons de baudruche.
- Les récipients pour boissons seront autorisés uniquement si leurs bouchons ou couvercles demeurent attachés au récipient.
- Les Etats Membres devront définir des objectifs de réduction d'usage des articles jetables en plastique et ils devront atteindre un objectif de collecte de 90 % pour les bouteilles plastiques.
- Les fabricants devront prendre en charge en partie les frais de gestion et nettoyage des déchets.

L'impact pour les industriels est grand. Ils devront trouver des solutions pour répondre à ces nouvelles lois, sachant que les stocks de vaisselle jetable qui ne réponde pas à la loi pourront être écoulés jusqu'au 31 décembre 2019, ce qui signifie qu'il faudra arrêter la production bien en amont afin de pouvoir écouler les stocks jusqu'à cette date.

Il est possible de produire de la vaisselle momentanément réutilisable ce qui permet d'éviter de la jeter, sauf que le plastique est souvent plus épais, plus cher, cette vaisselle doit résister à 20 cycles complets de lave-vaisselle et doit être conforme aux tests de contact alimentaire pour un usage répété avec trois tests successifs.

La deuxième solution est de fabriquer des produits compostables contenant des matières biosourcées en introduisant des polymères à base d'amidon de maïs ou de pomme de terre ou d'autres matières végétales comme la pulpe de canne à sucre, le blé, pour lesquels il n'existe actuellement aucune réglementation. Qui dit matières végétales, dit aussi pesticides et là encore il n'y a aucune réglementation qui régit ces matériaux donc il faut faire attention à ce que l'on produit. Des normes vont vérifier la teneur en matières biosourcées.

Pour que le matériau respecte la loi, il faut qu'il soit compostable en usage domestique et il y a une seule norme qui permet de vérifier le compostage domestique et pour l'instant il n'y a pas de matériaux qui peuvent répondre à cette norme-là.

Tout cela doit poser des problèmes aux industries plastiques jurassiennes. Il faut trouver des solutions pour pouvoir pallier ces lois, peut-être faire « bouger » le gouvernement pour qu'il revienne sur ces lois ou qu'il modifie la Loi Egalim ».

Daniel LEPRE remercie Pascale LAMBERT du Groupe SGS pour son intervention et donne la parole à Christine MILLET, Présidente d'Allizé Plasturgie, Syndicat professionnel de la filière plasturgie et composites.

Christine MILLET, Présidente d'Allizé Plasturgie : « Merci Président d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour. Vous avez compris que la situation est compliquée pour nos industries de la plasturgie. Peut-être quelques chiffres pour situer la plasturgie dans notre région : 247 entreprises, 9 400 collaborateurs, 39 % des entreprises travaillent dans le secteur de la pièce technique donc un peu moins touchées, mais 21 % des entreprises travaillent dans le secteur de l'emballage et 13 % dans le BTP. La plasturgie en Bourgogne Franche-Comté se positionne au 6ème rang français en termes d'effectifs, c'est donc une industrie qui recrute, qui forme, nous formons environ 3 400 stagiaires en formation continue, qui représente 36 % de l'effectif régional.

Donc, tout pourrait plutôt bien aller, sauf que depuis quelques mois nous subissons un « plastic bashing » quasi quotidien, vous avez tous vu des émissions de télévision relayées par la presse et les réseaux sociaux. A la rentrée, nous avons donc eu connaissance d'un projet de loi qui a été voté depuis, la loi Egalim que Pascale LAMBERT vient d'évoquer, qui interdit tout simplement une liste de produits plastiques à usage unique à très court terme puisqu'il s'agit d'une échéance d'un an. Vous le comprendrez bien, les entreprises, les outils industriels doivent se réorienter et se transformer et en un an, c'est impossible. Nous sommes de fait dans une situation très compliquée et très inquiétante. Nous avons un adhérent dans la Nièvre qui est aujourd'hui le leader de la paille plastique et qui dans un an voire moins n'aura plus d'activité! C'est dramatique, cela représente une centaine d'emplois!

Mon propos n'est pas de dire que nous ne sommes pas responsables, nous sommes tous concernés par les problèmes environnementaux; en tant que producteurs d'emballage plastique nous sommes responsables, en tant que consommateurs nous sommes responsables du tri de nos déchets, en tant que collectivité locale il existe une responsabilité en matière de tri et de déchets, mais c'est bien un problème global qu'il faut appréhender et non pas interdire tout bonnement l'usage des plastiques!

Les plasturgistes ont depuis longtemps travaillé la question et utilisent du plastique recyclé « post consumer » dit PCR peut-être pas suffisamment, c'est sûr, mais là encore, il faut que les textes nous permettent de le faire. Aujourd'hui, vous avez vu que le plastique biodégradable, biosourçable est compliqué à transformer et ne répond pas à des normes très précises, donc il faut du temps et nous sommes prêts à travailler la question, à collaborer mais la loi Egalim française qui va plus vite que les directives européennes a été votée sans concertation aucune avec les industriels et sans prendre en compte l'aspect économique du problème. Pour moi, on n'avance pas correctement sur ce sujet-là, même si l'on doit s'en préoccuper. Mettons-nous autour de la table, donnons-nous du temps pour que les choses puissent se faire car aujourd'hui on dit que l'on va supprimer le plastique et on ne sait pas par quoi on va le remplacer ! On peut peut-être rappeler que le plastique dans le quotidien c'est pratique, c'est léger, ce n'est pas cher ... il a toute une série d'avantages, son bilan carbone est très intéressant comparativement à d'autres matériaux comme le verre ou le métal qui sont aussi dans nos océans, mais peut-être moins visibles !

Aujourd'hui nous n'avons aucune concertation, on nous interdit d'ici un an certains produits et je pense que c'est la première étape, ça va aller beaucoup plus loin et plus vite. Je ne sais pas si je peux tendre la perche à la CCI et à nos Présidents pour faire remonter le message auprès des Pouvoirs Publics? Je voudrais tout de même signaler que nos Sénatrices et Députés se sont mobilisés sur la question et ont été très réactifs, très à l'écoute et des actions ont été menées, je voulais les en remercier. La loi a malheureusement été votée ».

**Luc DREVET**: « Certains de leurs assistants parlementaires sont présents aujourd'hui pour relayer le message, car retenus par l'examen du Projet de Loi de Finances ils n'ont pu être parmi nous aujourd'hui ».

**Daniel LEPRE** remercie Christine MILLET et donne la parole à Benoit HEBERT, Responsable de la Société HERPLAST à Orgelet.

**Benoit HEBERT – Société HERPLAST** : « Merci beaucoup pour votre invitation afin de permettre d'expliquer ce qui est en train de se passer dans le secteur de la plasturgie.

La Société HERPLAST, PME familiale basée à Orgelet, compte 180 employés pour un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros. Nous travaillons à la conception et à la production de pièces en plastique polypropylène, nous produisons des parois minces avec des décorations IML « in-mould labelling », nos produits qui remplissent le quotidien et paraissent assez simples requièrent notamment une chaîne de valeur qui est très complexe et particulièrement développée en France et dans le Jura. Je pense que nous avons aujourd'hui l'une des chaînes de valeur la plus forte au monde sur le plastique alimentaire destiné à l'emballage.

Quand on parle d'interdiction, c'est vraiment couper les jambes de cette industrie qui est très performante et que beaucoup de pays nous envient. La Société HERPLAST rayonne dans l'Europe entière. Nous avons beaucoup de clients basés en Allemagne et dans les pays de l'Est sur des marchés qui sont réputés difficiles à conquérir et pourtant ce sont des marchés sur lesquels nous parvenons à nous déployer. Notre base arrière est aujourd'hui la France et le Jura, nous sommes très attentifs à ce qui se passe et lorsqu'on examine l'environnement législatif, on constate beaucoup d'instabilité et comme tout acteur économique qui se respecte, qui plus est avec des investissements lourds, on a besoin de stabilité. Cette stabilité a des conséquences très directes. Nous avons des projets qui sont actuellement arrêtés, on passe énormément de temps avec nos clients pour essayer de les rassurer, de leur montrer les efforts qui ont été faits.

Aujourd'hui nous sommes dans le dénigrement du plastique, ce phénomène n'est pas français, c'est un phénomène d'ampleur pour le moment assez européen.

On voit régulièrement des images assez choquantes d'océans complétement pollués de plastique et souvent, on parle de ce fameux continent dans le Pacifique; il faut savoir que ce continent est majoritairement dû à ce qui se passe en Asie, il faut en être conscient. Même si l'on raisonne de façon plus globale, 82 % des plastiques trouvés dans les océans proviennent de l'Asie, 16 % du reste du monde sachant que les 2 % restants sont attribués à l'Europe et aux États-Unis.

Aujourd'hui des accusations sont portées vers des sociétés, avec des interdictions qui sont mises en place, sur lesquelles nous ne sommes pas responsables. C'est un point qu'il est important d'avoir en tête. En revanche, au niveau de la prise de considération, les consommateurs veulent être assurés, lorsqu'ils consomment, que leurs produits ne finiront pas dans la nature ou dans les océans. Les consommateurs veulent des produits propres, qui ne présentent pas de risques pour leur santé. Ces considérations ont été prises en compte depuis très longtemps avec l'abandon du bisphénol A et des phtalates et il faut savoir que l'industrie ne s'est pas endormie sur ses lauriers car les plastiques, tels qu'on les travaille à Orgelet, n'ont jamais eu de bisphénol A dans leur composition, concernant les perturbateurs endocriniens nous sommes déjà très bons, de plus il y a maintenant cinq ans que la Société HERPLAST source à 100 % des plastiques sans phtalates. Alors, constater aujourd'hui ces interdictions car il existe des craintes au demeurant justifiées, nous le vivons vraiment comme une injustice dans le sens où il n'y a pas eu d'information préalable et que ces décisions ont été prises sans concertation, sans étude d'impact global et surtout, sans mesurer les alternatives. Par rapport à de telles décisions, on sent vraiment une précipitation et j'irai plus loin en disant que l'on surfe sur la vague médiatique ... on agit dans la rapidité mais cela manque de vision. Pourquoi ? J'ai été très

attentif tout à l'heure à l'intervention de Monsieur le Directeur de la Banque de France qui nous parle du futur, d'une augmentation de la population, de contraintes en termes de CO<sup>2</sup> et aujourd'hui il n'y a pas de vision de l'État d'un vrai schéma d'économie circulaire. Il faut savoir que le plastique est quelque chose qui peut être trié, collecté, recyclé et revalorisé. Aujourd'hui, il y a des contraintes qui pèsent sur les collectivités notamment en matière de collecte et de tri des déchets, mais demain la collecte et le tri des déchets pourraient être revalorisés afin de réutiliser des matériaux sur lesquels on aurait un véritable mouvement circulaire avec un cycle de vie complet. Par rapport à cela, il y aurait des mesures assez simples qui pourraient être inscrites dans la loi pour faciliter le tri, pour le renforcer, pour aider à l'éco conception notamment pour avoir demain des emballages mono-matériau, ce qui signifie que vous avez qu'un seul composant dans l'emballage afin de faciliter le tri. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres qui pourraient être mis en place pour simplifier le tri.

Il est vraiment nécessaire que soit mise en place une véritable vision qui sera ensuite déclinée à tous les niveaux, au niveau de l'Union Européenne qui a déjà amorcé un processus, au niveau de l'État qui doit être partenaire de l'industrie notamment au travers de la Loi de Transition Energétique et sur l'économie circulaire qui devrait, on l'espère, voir le jour durant le quinquennat et qui sera un bon véhicule pour accompagner ce changement et enfin, au niveau des collectivités territoriales avec le Jura qui est l'un des départements les plus performants en matière de tri. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas de tous les départements. Il existe aujourd'hui un manque important de ressources, on manque de plastique à recycler et à ce jour il existe en France qu'une seule usine de recyclage des plastiques sur le territoire national et dans les cinq ans on sait qu'il y en aura 15. Mais si la filière de tri et de collecte ne permet pas d'approvisionner ces centres-là, on n'aura jamais la circularité qui est nécessaire aujourd'hui pour aller au bout de cette économie ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie les différents intervenants et donne la parole à la salle.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura : « Concernant les emballages de produits, les produits d'importation vont-ils être interdits ? »

Christine MILLET, Présidente d'Allizé Plasturgie : « Oui, ils le seront ».

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura: « Les USA ou la Chine prennent-ils les mêmes dispositions par rapport à leurs propres producteurs de plastique? Ne vous faites pas de soucis, la loi est votée mais ce n'est pas demain que les décrets seront en application! »

Benoit HEBERT – Société HERPLAST : « Si je peux me le permettre, nous avons eu la même réaction que vous. Par rapport à la genèse de l'article qui a été présenté, il faut savoir que sa rédaction s'est faite « sur un coin de table » par un assistant parlementaire - je ne remets pas en cause le travail des assistants parlementaires-! Cela a été fait de manière très légère et le Député qui a proposé cet amendement ne s'attendait vraiment pas qu'il soit voté! Je suis d'accord avec vous, tous les produits ne pourront pas être interdits d'ici un an. En revanche, on va se trouver dans un schéma d'instabilité dans lequel nos clients et les consommateurs vont avoir des doutes, avec une forme de peur qui s'installe dans la tête des gens. Alors qu'aujourd'hui je pense qu'il y a assez de contrôle en France pour pouvoir dire que les produits proposés par les industries sont fabriqués dans le cadre de considérations sanitaires qui sont respectées.

Christine MILLET, Présidente d'Allizé Plasturgie : « Il est vrai qu'on entretient une confusion et du coup, nos clients se posent des questions. Aujourd'hui, dans le cadre du renouvellement de produits, on se demande si l'on continue avec un emballage plastique ou pas ! La loi est allée hélas beaucoup plus loin que le projet de base initié par le Gouvernement ».

Patrick ELVEZI, Président de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA): « Je suis assez étonné de votre analyse très pessimiste concernant les produits de substitution avec la matière végétale. J'ai cru à une époque que c'était la panacée, qu'il y avait des solutions qui se présentaient et le milieu agricole travaillait dans ce sens. Là, vous avez un avis assez tranché ».

Pascale LAMBERT – Groupe SGS – Global Chemical Expert : « En fait, les composés biosourcés ne sont pas compostables en milieu domestique et c'est bien le problème. La loi impose le compostage domestique et les produits ne répondent pas à cette exigence ».

Benoit HEBERT - Société HERPLAST : « Par rapport au PLA (polymère à base d'amidon de maïs ou de pomme de terre) car c'est bien de cela dont on parle, il y a trois aspects qui sont très souvent regardés par le client au moment de la conception d'un emballage. Le premier, il faut savoir qu'aujourd'hui les PLA compostés domestiquement émettent beaucoup de méthane, sachant que c'est un gaz avec un effet de serre extrêmement important (90 fois la puissance en effet de serre du CO<sup>2</sup>); sur le bilan CO<sup>2</sup> qui est souvent regardé lorsque l'on fait la conception d'un emballage, on est très mauvais! Le deuxième problème concerne le poids: les propriétés techniques des plastiques ont fait des progrès considérables; pour avoir aujourd'hui les mêmes propriétés techniques sur du PLA, vous êtes obligés d'avoir des poids de matière bien plus importants. Donc si vous êtes sur des poids plus importants, ce sont aussi des cultures supplémentaires lorsqu'on parle d'amidon de maïs, ça va être du transport sur les routes, ça va être de l'encombrement ... donc à chaque fois, vous allez accumuler des contraintes que l'on a plus aujourd'hui avec le plastique. Le troisième et dernier problème concerne la biodégradabilité : à partir du moment où vous êtes biodégradables, vous n'êtes plus dans une économie circulaire et cela va à l'encontre de ce qui aujourd'hui fait sens à nos yeux. L'économie circulaire s'inscrit aujourd'hui dans un modèle économique et à partir du moment c'est économiquement viable il y aura évidemment des acteurs qui seront là pour faire tourner la roue ».

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté: « Le Groupe GUILLIN, leader européen dans la fabrication et la commercialisation d'emballages plastique thermoformé, travaille sur ce thème depuis 10 ans et n'a toujours pas trouvé de solution! ».

Christine MILLET, Présidente d'Allizé Plasturgie : « Je crois vraiment qu'il faut que l'on travaille sur la recyclabilité de la matière et sur la filière pour justement récupérer, car on l'a dit, il y a un problème de disponibilité au niveau de cette matière et il faut que la collecte s'organise mieux pour que les industriels puissent récupérer cette matière recyclée et la réinjecter dans leurs process. Il faut également que l'on fasse des progrès par rapport à l'alimentarité de cette matière pour qu'effectivement elle puisse être recyclée ».

Florence BARRAL-BOUTET, DIRECCTE UT Jura : « Par rapport à l'économie circulaire, combien de fois peut-on recycler un produit en plastique ?

Christine MILLET, Présidente d'Allizé Plasturgie : « Un produit plastique peut en effet se recycler plusieurs fois ».

Benoit HEBERT – Société HERPLAST: « Par rapport au recyclage du plastique, il existe deux grandes méthodes. La première, la méthode mécanique par laquelle on va broyer le plastique afin de récupérer les paillettes qui seront de nouveau chauffées et extrudées, et dans ce cas on est sur un recyclage de 1 kg pour 1 kg. On conserve la teneur en plastique à la différence du papier qui lui, pour être recyclé doit connaître un ajout d'environ 50 % de fibres vierges pour obtenir son poids initial. Tous les plastiques ne pourront pas être recyclés de manière mécanique. Pour ceux qui ont une taille trop petite, on imagine dans les années à venir un recyclage moléculaire, c'est-à-dire qu'avec des enzymes on va venir redécouper le plastique dans sa forme initiale, primitive antérieure à la phase de cracking des molécules et là, on estime que l'on serait sur un taux de conservation de 80 %, de fait on aurait quand même 20 % de molécules vierges à ajouter qui pourraient éventuellement provenir, cette fois-ci, de la culture donc on n'est pas limité aux énergies fossiles ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie tous les intervenants.

\*\*\*\*\*

## LISTE DES MARCHES SIGNES PAR LA CCI DU JURA DU 01/10/2017 AU 30/10/2018

Le Président Jean-Pierre PARIZON invite les Membres de l'Assemblée à prendre connaissance de la liste des marchés signés par la CCI du Jura entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le 30 octobre 2018 qui figurent dans les dossiers de séance (document en annexe).

\*\*\*\*\*

#### INTERVENTION DE FIN DE SEANCE

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura : « Je vous remercie Monsieur le Président de me donner la parole. Il me revient, après le départ de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, le véritable honneur de clôturer les travaux de l'Assemblée Générale de la CCI du Jura à laquelle je participe toujours avec plaisir. Je trompe un peu mon monde ici, puisque finalement le Président du Conseil Départemental est forcément intéressé par les missions économiques même si certains lui ont retiré la compétence en la matière, mais ceci étant, c'est un véritable plaisir que de répondre à vos invitations, car justement en ma qualité de Président de Communauté de Communes, cela me permet d'avoir une écoute généralisée de ce qui se passe dans notre territoire. Vos débats illustrent parfaitement cela et je peux vous assurer de tout mon soutien.

Je me pose une question : que sont devenus les Etablissements MOREAU qui fabriquaient des sacs plastiquent à Lons le Saunier ? ».

**Daniel LEPRE** : « Ils sont toujours en activité, s'appellent FLEXICO et sont, en effet, impactés par ces mesures ».

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura: « Il est vrai que c'était une entreprise que l'on citait un peu partout et notamment dans les lycées techniques car elle prenait des stagiaires. J'imaginais que cette entreprise devait être vraiment dans la difficulté, avec ce sac plastique qui est tant décrié et qui n'est même plus en fonction maintenant dans bon nombre de lieux de consommation. Cela nécessite des adaptations, mais sachez que nous serons forcément à vos côtés. Je crois qu'il ne faut pas se faire trop de souci même s'il faut toujours rester vigilant. Le propre des applications rapides des décrets va passer le niveau de complexité du problème généré.

Je voulais revenir sur les chiffres présentés par Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques. Si Dole tire sûrement le département, je suis persuadé que Champagnole tire Lons-le-Saunier! Si je me permets cette petite ironie, n'y voyez que de l'humour Monsieur le Directeur, mais ce serait bien que l'on ait des chiffres un peu affinés. N'y voyez pas malice mais plutôt l'amorce d'un débat. On nous a incité à créer des communautés de communes qui sont représentatives des territoires, qui ont la compétence économique et on a, pour certaines, aucun résultat! En ma qualité de Président de la Communauté de Communes de Champagnole, si je n'envoie pas mon directeur « fouiller dans vos services », je n'ai rien!

Officiellement, nous avons les chiffres du chômage sur les trois bassins de Dole, Lons le Saunier et Saint-Claude, nous avons les résultats de l'activité économique qui, en général, est toujours donnée sur ces trois secteurs, laissant les 14 autres dans une certaine expectative!

Vous m'avez compris et je compte sur vous pour essayer de nous produire des documents à la dimension de nos communautés de communes, sachant que vous n'aurez peut-être pas beaucoup de travail supplémentaire, si Monsieur le Préfet est entendu, puisque les territoires devraient s'organiser sur le Haut Jura normalement.

J'ai pris note également des projets portés par le Comité de Massif du Jura concernant les usages du numérique et voudrais rappeler aujourd'hui que la compétence numérique et son installation sur les territoires relèvent de notre responsabilité. Si je vous en parle, c'est parce que j'ai eu ce matin une réunion importante avec le Sénateur de l'Ain Patrick CHAIZE qui est spécialiste de ces questions pour Gérard LARCHER. Nous avons un véritable souci dans le Jura ... la première phase va peut-être se mettre en place, tous les dossiers sont réalisés et normalement, cela devrait se lancer avec la montée du haut débit et l'installation de 50 000 prises. La deuxième phase doit amener les prises à tout le monde, et sur cette question-là je peux vous assurer que nous sommes dans des réflexions qui vont peut-être même nous amener à envisager un schéma où on laisse tout à un opérateur, avec les risques que cela peut comprendre, soit une délégation de service public mais qui est extrêmement compliquée dans ce domaine-là, soit une régie. Tout cela ne sera pas sans conséquences économiques en particulier pour tout le secteur du commerce, de l'industrie, du tourisme etc... C'est pour cette raison que je voulais en parler devant vous ce soir, car je souhaite vraiment associer tout le monde à cette décision surtout si l'on venait à partir dans une logique de régie. Tout cela nécessitera des regards multiples et une intelligence collective qui permettront de prendre la décision la plus adaptée et là-aussi, je compterai sur la CCI.

Aujourd'hui, tout le monde prétend avoir la compétence pour traiter les usages du numérique. Il faudra à ce propos être vigilant et définir peut-être, secteur par secteur, quelles devront être les structures les plus à même pour agir efficacement car on ne peut pas s'adresser à tous les publics de la même manière et c'est pour cela que, dans ce domaine également, je compterai sur la CCI.

Vous avez également évoqué les formations, c'est un sujet qui me passionne et surtout dans le cadre du Comité de Massif. Effectivement, dans un massif comme le nôtre et c'est vraiment

prégnant dans le Jura, la problématique de l'emploi est vraiment présente. Le fait d'être dans une zone frontalière n'arrange pas forcément les choses. J'étais récemment avec le Président du Conseil Départemental de l'Ain qui me disait que son département connaissait une croissance démographique de 8 000 habitants par an. La raison principale de ce phénomène est la proximité de Genève et Lyon. Ce département bénéficie de la proximité de deux métropoles internationales. Lorsque nous abordons les questions d'équilibrage lors des comités de massif, cela renvoie au fait nous avons une zone frontalière dynamique, avec le secteur des Rousses et sur cette zone nous avons également un tissu industriel dynamique, ce qui fait qu'il y a une confrontation des deux entités antagonistes puisqu'évidemment, il y a une concurrence entre les uns et les autres. Je me désespère car nous avons essayé de tout mettre en place et aujourd'hui, force est de constater que nous connaissons une évasion vers la Suisse après que nos entreprises aient formé de jeunes et brillants décolleteurs par exemple, mais qui n'expriment guère de reconnaissance en s'expatriant très vite. Cela pose un certain nombre de soucis et je pense qu'il faut lutter contre le fait que sur un même territoire, on ne peut pas avoir deux droits différents, ou alors si l'on peut avoir deux droits différents, cela veut dire qu'il faut ouvrir les possibilités de la différence. Quand vous avez un employé qui travaille 52 heures par semaine temps de trajet compris en Suisse et qu'en face, vous avez un employé qui ne peut faire que 35 heures, immanquablement vous ne jouez pas dans la même cour! Je souhaiterais que l'on reprenne ce dossier pour créer des zones d'expérience et c'est pour cela que j'envisage avec certains industriels de mon territoire - et là je parle ma qualité de Président de la Communauté de Communes - de faire une action pour que l'on puisse vraiment se rencontrer et faire entendre cette différence absolument anormale. L'élite de nos salariés part Suisse et derrière, nous nous retrouvons avec des personnels en plus grande difficulté, ce qui m'a amené avec Lionel BAUD, industriel que vous connaissez certainement, à créer un centre de formation sur la Communauté de Communes de Champagnole. Vous rendez-vous compte où nous en sommes? Ce centre de formation va recruter des personnels sans niveau et les former pendant 33 semaines, avec le soutien de Pôle Emploi ; tout cela pour vous dire que nous sommes dans des solutions extrêmes ! Imaginez le coût et les moyens d'une telle mesure alors qu'il n'y a aucun accompagnement d'Etat si ce n'est qu'en activant des dépenses passives de Pôle Emploi! J'espère vous interpeller en vous expliquant cela!

D'une manière plus générale, je sors du Congrès des Départements de France et du Congrès de l'Assemblée des Communautés de Communes de France où tout le monde est en concurrence, tout le monde est en train de se battre, parce que l'Assemblée des Communautés de Communes de France veut récupérer la taxe d'habitation des départements et que ces derniers ne veulent surtout pas la lâcher, car dès qu'ils auront lâché ce dernier impôt dont ils ont la maîtrise en termes de taux, ils n'auront plus de fiscalité directe. Une institution politique qui n'a plus de fiscalité directe n'est plus une institution politique, cela devient une administration ! Mais ce sont les députés qui décideront.

L'Etat propose de donner demain aux Départements une partie de la TVA nationale ou une partie de la CSG au nom des dépenses sociales. Tout le monde croit encore à la réforme de la taxe d'habitation mais en fait, on fait un transfert de charges et l'on compte sur la croissance pour payer la CSG avec la TVA, mais ce système ne fonctionne que s'il y a de la croissance.

Bref je n'attends plus rien des Jacobins ... Les Jacobins n'ont eu qu'une véritable bonne idée, celle d'avoir coupé la tête à tous les Girondins au soir de la Révolution. Comme il n'y avait plus de Girondins pour défendre les territoires, il a fallu 200 ans pour qu'il y ait un nouveau mouvement pour justement essayer de réhabiliter la politique de proximité, avec des centres de décision de proximité, et comme finalement les lois de décentralisation aboutissaient petit à petit à ce résultat-là, nos grands penseurs de l'Administration formés dans une école qui ne supporte pas les Girondins, font tout pour recentraliser le pouvoir. Les premières victimes ont

été les départements, car ils se sont dit qu'ils allaient essayer de reprendre petit à petit tous les pouvoirs, en particuliers fiscaux, de cette institution vieille de 200 ans. Je savais qu'ils n'allaient pas s'arrêter là ... comment supporter une CCI qui prélève un impôt sur le territoire et qui devrait rester en l'état alors que nous sommes dans la difficulté ? Bruno LE MAIRE, que j'aime bien et que j'ai par ailleurs soutenu, a dû prendre une crise de « jacobinisme aigüe » pour changer d'orientation, mais bref aujourd'hui il est là où il est ! Cet été, nous entendions le Chef de l'Etat dire « L'Etat a besoin des départements car ils sont le bras armé de nos politiques sociales » et il est en train de nous dépouiller de nos dernières recettes en envisageant le transfert des dernières taxes foncières sur les communautés de communes !

Il fait la même chose avec vous. Il va vous donner les moyens à la limite d'assurer votre fonctionnement en disant « je ne vous ai pas détruit, vous êtes mon bras armé », on assure le fonctionnement et on s'en va, en revanche on reprend potentiellement un certain nombre de recettes car on saura mieux les utiliser que vous ! Si ça avait été le cas, on n'aurait pas créé les lois de décentralisation ! On revient aujourd'hui à l'ancien monde où l'on recentralise tout dans une logique guerrière parce que, ce qui s'est passé à Marseille, je ne sais pas si vous en avez eu conscience, mais c'est un acte politique fort fédérateur des élus de proximité, des élus des collectivités territoriales et des mairies puisque nous avions réuni, sur la même tribune, le Président des Maires de France, le Président des Départements de France et le Président des Régions de France et la majorité du Sénat puisque le Président Gérard LARCHER s'est largement impliqué, tout cela pour dire attention car on est en train de tout déstructurer.

On ne sait pas où cette déstructuration va mener, car on ne peut pas, surtout dans le Jura et c'est pour cela que je souhaitais tenir ce propos politique, admettre que demain l'avenir ne sera fait que d'une économie construite sur les métropoles. Je crois que chacun doit prendre conscience de cela parce que si l'on part dans cette direction, on n'arrivera à rien. On a compté sur les 500 premiers maires de secteurs urbanisés neuf grues géantes pour construire de nombreux immeubles. On était à Marseille et on a constaté le nombre de travaux réalisés sur ce territoire ; allez à Metz, allez à Troyes, allez dans toutes ces villes importantes qui ont le statut de métropole et vous allez constater le nombre de travaux engagés, surtout dans les secteurs des gares où tous les fonciers sont en train d'être récupérés pour créer des centres d'affaires. Et cela est réalisé avec notre argent, car quand je vois ce que je reverse en tant de Président de communauté de communes à un fonds de péréquation qui contribue à réaliser ces travaux, je me désespère de constater que nous n'avons pas les moyens dans le Jura de faire la même chose. Cela n'est pas dû à l'inactivisme des maires ou des présidents de communauté de communes mais nous n'avons pas les moyens de mener ce genre de grands travaux aujourd'hui comme cela peut se faire ailleurs. Et cela, je ne le tolère pas car je suis tellement amoureux de mon territoire que je n'imagine pas que mes enfants ne vont pas vivre ici et j'espère aussi pour vous, dans une logique de survie de vos entreprises, que l'on gardera une attractivité suffisante pour que demain les salariés restent sur notre territoire.

J'en veux à ceux qui ont participé aux études économiques sur le secteur de Saint-Claude car si l'on avait fait, à l'époque, cette percée pour relier Saint-Claude au Pays de Gex on serait aujourd'hui dans la même situation que l'Ain, dans un mouvement qui se construirait et permettrait de bénéficier d'une métropole. Aujourd'hui, ce qui importe n'est pas de subir cela comme une fatalité parce que ce n'est pas une fatalité, mais une volonté! C'est cela que je reproche à nos gouvernants d'aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut mobiliser fortement toutes les énergies qui existent sur nos territoires ruraux, parfois malmenés. On a des organisations locales de proximité et si l'on veut garder des capacités d'agir et d'exister sur nos territoires, il faut vraiment que tout le monde ait conscience de cela afin qu'il y ait une véritable mobilisation avec toutes les forces nécessaires qui constituent notre territoire. Je pense que c'est un objectif que l'on peut atteindre.

Sachez-le également, je suis en train de mettre en place un nouveau style de fonctionnement au sein du Conseil Départemental avec l'aide des Présidents de Communauté de Communes, un Etablissement Public Administratif où l'on aura, dès que Jean-Pascal FICHERE nous rejoindra, les 17 Communautés de Communes. L'Assemblée sera constituée des 17 Présidents de Communauté de Communes et de 17 Conseillers Départementaux. Cet outil aura vocation à faire de l'ingénierie mais aussi de l'écoute, de la sollicitation et tout cela de façon je l'espère dynamique. Cela me paraît un enjeu primordial pour le département si l'on veut justement rassembler et lier toutes nos forces.

Je vais revenir maintenant sur l'aéroport Dole Jura. L'achat de cette plateforme à l'Etat et à la Région - qui n'en voulaient plus - était certainement une bonne chose. Après, quand on possède une telle structure dans laquelle on injecte 1 million d'euros par an, il est quand même dommage qu'elle ne serve à rien! C'est la raison pour laquelle mon prédécesseur a décidé de booster l'affaire et de trouver un moyen pour donner de l'activité à cet aéroport et il a réussi puisque le nombre de passagers est monté à plus de 135 000. Pour ma part, j'ai souhaité réduire la voilure car il est insupportable que ce soit porté par le seul département du Jura, avec une participation plus symbolique qu'autre chose du Grand Dole. Et à partir de là, il nous fallait réviser les choses. Je suis parti du principe qu'il fallait maintenir une activité nécessaire pour rester attractifs de sorte que l'on ne puisse pas nous accuser d'avoir tué cet outil et donner, à ceux qui n'en voulaient pas, de bonnes raisons de leur choix. Tout cela s'est mis en place depuis 2015. Nous sommes aujourd'hui en 2018 : j'ai pu travailler en confiance avec Madame DUFAY et les choses ont avancé, pas forcément comme je l'aurais souhaité mais elles ont avancé, c'est déjà bien. La Présidente de Région Bourgogne Franche-Comté a accepté l'an dernier de prendre un strapontin pour le financement car j'en avais fait une condition sine qua non pour qu'elle puisse participer aux travaux de la construction du cahier des charges de la future Délégation de Service Public. À partir de 2017, nous avons commencé à envisager l'avenir. On s'est rencontré en juin 2018 et la Région est venue avec une stratégie qui a son intérêt, à savoir que la plateforme doit rester un outil commun. L'idée serait que le Département, la Région et le Grand Dole se partagent cette base de 1 million d'euros avec une répartition à 40 % pour le Département, 40 % pour la Région et les 20 % restants pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Mais avec un tel scénario, on se retrouve dans la même situation que celle connue par mon prédécesseur Gérard BAILLY quand il a récupéré l'infrastructure. Les vols low cost ne sont pas le fort ni la vision de Madame DUFAY pour l'aéroport. Aujourd'hui, l'idée serait de dire que pour ouvrir des chapitres différents, il faut que ceux qui veulent les ouvrir assument leur financement. Si l'on veut continuer à développer le low cost, il faudra en assumer le coût, ou alors trouver d'autres partenaires et c'est pour cela que l'idée de Rémy LAURENT de faire venir d'autres intervenants est sympathique. En ce qui concerne les vols affinitaires, ils peuvent être considérés comme un volet d'une politique sociale puisqu'ils permettent à des personnes d'aller retrouver leurs familles qui travaillent pour nous; c'est dans cette optique-là que Madame DUFAY dit que comme ce sont des vols affinitaires, ils ont une dimension sociale et doivent être assurés par le Département. Je veux bien, mais pour l'instant il n'y a que moi qui les assume. Demain je ne sais pas si François SAUVADET pour son département sera d'accord avec cette logique-là, mais on va le lui demander et il reste encore du travail de persuasion. Cher Rémy, je crois qu'à nous deux il faudrait que l'on trouve encore quelques relais supplémentaires pour aller de l'avant. Après, il existe d'autres pistes comme les avions taxis par exemple.

Voilà pour la prospective et je n'en dirai pas plus aujourd'hui. Je remercie les représentants de la presse d'oublier ce chapitre, parce qu'il faut que l'on continue à être dans une discussion sérieuse avec la Région. C'est pour cela que l'on s'est mis d'accord avec la Présidente pour éviter tous les effets de presse qui sont plus souvent dévastateurs que constructifs.

L'exploitation de l'aéroport sous sa forme actuelle perdure jusqu'au 31 décembre 2019 puisque normalement la nouvelle Délégation de Service Public démarre au 1er janvier 2020. Je ne veux pas rentrer dans les détails que je ne maîtrise pas encore complètement aujourd'hui, mais j'ai bien reçu tous vos courriers Monsieur le Président. On a un contrôleur de gestion qui travaille sur ce dossier en relation étroite avec vos services et je pense que les solutions les plus adaptées pour chacune de nos institutions seront trouvées. Sachant qu'il y a des pistes qui sont ouvertes. Tout cela va sans doute nécessiter de se rencontrer de manière plus intensive que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant, puisque nous étions dans des logiques de renouvellement. Mais comme nous allons être dans la préparation d'une sortie de DSP, il faut qu'on active les échanges pour que tous les éléments soient maîtrisés. Il nous reste un an d'exploitation sachant que nous sommes déjà engagés sur 2019 car le système existant fait que l'on doit se décider en octobre pour ce qui se passe dans les six mois à venir et à nouveau se décider en mars pour les six autres derniers mois, la Région ayant ainsi compris qu'elle ne pouvait pas supprimer la politique low cost du jour au lendemain. Par nos décisions prises en 2019, on va engager la collectivité, futur gérant de la DSP, dans un schéma low cost, car nous allons signer des contrats en 2019 qui déborderont sur 2020.

Je pense que cet aéroport a un avenir. Je pense qu'il reste à construire. Je pense que la stratégie du 100 % low cost a été une erreur fondamentale surtout portée par un seul financeur, le Jura, qui a injecté plus de 23 millions d'euros dans cette infrastructure, ce n'est quand même pas rien!

Heureusement, tous les délires, portés par les seuls Jurassiens, envisageant la construction d'une zone aéroportuaire moderne, avec commerces, etc... et la multiplication par trois des vols low cost pour atteindre 300 000 ou 400 000 passagers par an, ne se sont pas concrétisés car je ne sais pas comment le Département aurait financé. Une chose est sûre, si nous étions partis sur une telle configuration, personne ne serait plus là pour en parler. Et concernant ceux qui pensent que le financement du coût du parking par les usagers serait la solution, il faudra me prévenir car jamais un parking n'a sauvé un aéroport. Je n'insisterai pas, nous avons évité de délirer, nous nous sommes mis dans une logique pragmatique. Je pense que la Région nous a entendus et qu'elle peut construire un modèle aéroportuaire sur l'ensemble de son territoire car on ne peut pas avoir un service à Dijon et un autre à Dole. J'ai lu des articles récemment dans lesquels il était avancé que c'était un avantage d'avoir deux aéroports dans la mesure où cela permettait de chacun les spécialiser. Mais en fonction des spécialisations de l'un ou de l'autre, vous avez des normes différentes à appliquer qui peuvent être contraignantes.

Tout cela va nécessiter encore beaucoup de discussions. Il y en a une, détectée tout de suite par Rémy LAURENT, c'est que le financement par le Département et le Grand Dole représente encore à lui seul 60 %, pour seulement 10 % d'usagers.

Je reste absolument motivé en tant que citoyen pour que notre région puisse bénéficier d'infrastructures de cette nature. Toutes les autres régions s'activent pour développer ces services-là. Vous comprenez, quand vous développez ce type de service au sein d'une région, ce ne sont pas 280 000 individus qui payent pour 3 millions d'individus !

Nous comptons donc sur la mobilisation, mais nous savons qu'elle est largement acquise, des CCI Territoriales et du Président de la CCI Régionale pour faire passer ce discours. Je suis aujourd'hui beaucoup plus optimiste que je ne l'étais quelques mois en arrière et il faut que nous restions tous mobilisés pour aller de l'avant.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire en espérant et en étant particulièrement heureux des chiffres annoncés par le Directeur Départemental des Finances Publiques qui laissent entrevoir une dynamique dans notre territoire qui ne peut nous faire que grand plaisir ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie tous les intervenants. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.	
Le Président	Les Secrétaires
Jean-Pierre PARIZON	Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG
	ij.

### **ANNEXES**



### **ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Les discussions du Projet de Loi de Finances 2019 relatives à la ressource fiscale du réseau des CCI prévoient une baisse de taxe affectée aux CCI de 100 millions d'euros en 2019 et de 200 millions d'euros cumulés en 2020 soit pour 2019 une baisse de 13.40%.

Pour la CCI Bourgogne-Franche-Comté cela représente 4 millions d'euros (Ressource Fiscale 2018 : 30 066 K€ - Ressource Fiscale 2019 : 26 037 K€).

Le Bureau de la CCI Bourgogne Franche-Comté du jeudi 11 octobre 2018 a retenu la ventilation des 26 037 K€ de TFC comme suit qui a été approuvée par l'Assemblée Générale de la CCI de région le 25 octobre 2018.

	2019	2018	ECART	%	
TOTAL A REPARTIR	26 037	30 066	-4 029	-13.40%	
CCI Bourgogne-Franche-Comté	5 344	6 170	-826	-13.40%	
Ressource fiscale à répartir entre CCIT	20 693	23 896	-3 203	-13.40%	
CCI21	4 167	5 007	-840	-16.77%	
CCI25	3 009	3 361	-352	-10.47%	
CCI39	1 995	2 154	-159	-7.38%	
CCI58	1 741	1 960	-219	-11.17%	
CCI70	1 611	1 866	-255	-13.66%	
CCI71	4 274	5 051	-777	-15.38%	
CCI89	2 670	2 998	-328	-10.94%	
CCI90	1 227	1 499	-272	-18.14%	

Pour la CCI du Jura, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus le montant de ressource fiscale pour 2018 est en baisse de 159 K€ soit − 7.38 % par rapport à la TFC 2018 attendue.

Malgré les économies envisagées et les efforts pour augmenter les produits d'exploitation, le projet de budget 2019 fait apparaître un déficit budgétaire de − 137 084€ avec un résultat comptable négatif de 204 177€ et une capacité d'autofinancement également négative de 73 877€.

Ce projet de budget 2019 se présente de la manière suivante :

### **BUDGET 2019**

	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019	Différence
Ressource Fiscale	2 599 100,00	2 154 292,00	1 005 000 00	450,000,00
- Tooler Tooler	1 2 399 100,00	2 154 292,00	1 995 000,00	-159 292,00
Chiffre d'affaires	325 023,34	415 950,00	446 400,00	30 450,00
Ressources publiques	104 559,50	85 520,00		19 605,00
Reprises de provisions	39 340,94	4 700,00		0,00
Autres produits	425 598,05	384 000,00	369 240,00	-14 760,00
Contributions reçues				0,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	894 521,83	890 170,00	925 465,00	35 295,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	29 919,20	10 000,00	8 000 00	0.000.00
	29 919,20	10 000,00	8 000,000	-2 000,00
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 608,05	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	3 645 149,08	3 054 462,00	2 928 465,00	-125 997,00
	7 0 10 110,00	0 00 1 402,00	2 320 403,00	-125 997,00
Achats et Charges externes	2 852 015,51	2 900 750,00	2 858 342,00	-42 408,00
Dont frais de personnel CCI	1 886 399.41	1 861 000.00	1	38 192.00
Dont frais de personnel mis à disposition EMC	362 001.85	351 000.00	345 000.00	-6 000.00
Impôts et taxes	31 705,83	43 300,00	32 300,00	-11 000,00
Charges sociales	15 657,97	16 000,00	15 000,00	-1 000,00
Dotations	379 028,52	184 000,00	135 000,00	-49 000,00
autres charges	139 446,49	100 000,00	90 000,00	-10 000,00
Contributions versées				0,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 417 854,32	3 244 050,00	3 130 642,00	-113 408,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	32 206,76	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	273 516,45	9 000,00	0,00	-9 000,00
IMPOT SUR SOCIETE	1 028,00	15 000,00	2 000,00	-13 000,00
	r			
TOTAL DES CHARGES	3 724 605,53	3 268 050,00	3 132 642,00	-135 408,00
RESULTAT COMPTABLE	-79 456,47	-213 588,00	-204 177,00	9 411,00
Capacité d'Autofinancement	260 231,11	-34 298,00	-73 877,00	-39 579,00
Immobilisations	4100-00			
Remboursement de la dette	14 097,23	36 200,00	20 000,00	-16 200,00
	653 975,76	43 207,00	43 207,00	0,00
Autres emplois				0,00
Opérations inter services				0,00
TOTAL DES EMPLOIS	668 072,99	79 407,00	63 207,00	-16 200,00
Réduction de l'actif	59 000,00	0,00	0,00	0,00
Augmentation des capitaux propres	12 230,00	5,50	0,00	0,00
Autres ressources	20,00	6.		0,00
Opérations inter services	_5,55			0,00
TOTAL DES RESSOURCES	59 020,00	0,00	0,00	0,00
		-4	-,,,,,	
RESULTAT BUDGETAIRE	-348 821,88	-113 705,00	-137 084,00	-23 379,00
Fonds de roulement brut	1 623 239,00	110700,00	1 372 450,00	-20 01 0,00

i	i			
Evolution fonds de roulement	-348 821,88	-113 705,00	-137 084,00	-23 379,00
Evolution besoin de fonds de roulement	-143 616,24			0,00
Evolution de la trésorerie	-205 205,64	-113 705,00	-137 084,00	-23 379,00
Total	-348 821,88	-113 705,00	-137 084,00	-23 379,00
Immobilisations	2 476 708,97	2 328 908,97	2 213 908,97	-115 000,00
Placements et liquidités	1 608 432,81	1 494 727,81	1 357 643,81	-137 084,00
Autres éléments d'actif	807 032,57	811 732,57	816 432,57	4 700,00
TOTAL ACTIF	4 892 174,35	4 635 369,35	4 387 985,35	-247 384,00
Fonds propres	3 308 592,13	3 229 135,66	3 015 537,66	-213 598,00
Résultat de l'exercice	-79 456,47	-213 598,00	-204 177,00	9 421,00
Subventions d'investissement				0,00
Provisions				0,00
Dettes financières (emprunts)		0,00	0,00	0,00
Autres dettes (solde concession				
aéroportuaire)	350 047,71	350 047,71	350 047,71	0,00
Dettes sociales CCIR	432 089,00	388 882,00	345 675,00	-43 207,00
autres éléments passif	880 901,98	880 901,98	880 901,98	0,00
TOTAL PASSIF	4 892 174,35	4 635 369,35	4 387 985,35	-247 384,00

### **PROJET DE DELIBERATION**

\*\*\*\*\*\*

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

VU: - l'accord du Bureau,

- l'accord de la Commission des Finances,

approuve le budget primitif 2019 qui lui est présenté.



### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

### DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE GESTION DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DOLE JURA

Monsieur Luc DREVET, Directeur Général de la CCIT Jura, ayant démissionné de ses fonctions de membre de Conseil de Gestion de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura dans lesquelles il avait été initialement désigné par l'Assemblée Générale de la CCI du Jura du 27 novembre 2009 puis renouvelé dans les mêmes fonctions par les Assemblées Générales des 12 janvier 2011 et 9 janvier 2017, il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau membre afin de pourvoir ce poste devenu vacant.

Il est rappelé que la CCI dispose de 3 sièges au sein de ce Conseil de Gestion dont les deux autres titulaires sont actuellement :

- M. JP PARIZON Président de la SEADJ
- M. JP FICHERE

Afin de pourvoir le 3<sup>ème</sup> poste laissé désormais vacant, il est proposé de désigner Madame Nicole GUYOT, Membre Titulaire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

PROJET DE DELIBERATION

### **Considérant:**

- l'existence d'un Conseil de Gestion au sein de la Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura,
- que la CCIT du Jura dispose de trois sièges à pourvoir au sein de ce Conseil de Gestion
- que l'un de ces sièges devient vacant suite à la démission de Monsieur Luc DREVET

Désigne Madame Nicole GUYOT, Membre Titulaire.

\*\*\*\*



### ASSEMBLÉE GENERALE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 LISTE DES MARCHES SIGNES du 1er novembre 2017 au 30 octobre 2018

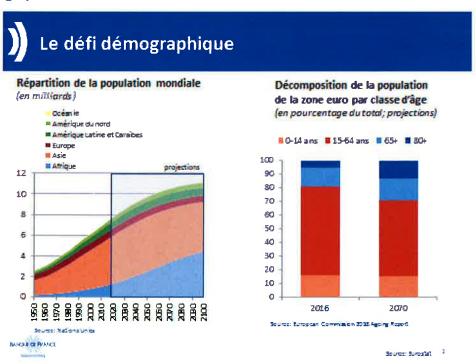
					Marché pour 4 ans		Accord cadre UGAP 3 ans		Accord cadre UGAP 3 ans
		Code Postal		00089	39300		92533		92050
	ATTRIBUTAIRE	NOM		FOURNI BUREAU CARACTERE	SARL FEUVRIER		ENI Gaz & Power France	The Market of th	EDF
55		DATE	à 24 999€	18/09/2018	02/10/2018	89 999 €	18/05/2018	144 000 €	11/10/2018
FOURNITURES	MARCHE	MONTANT OBJET H.T.	de 3 000 € à 24	Aménagement bureau digital	Vérification périodique extincteurs-Baes-désenfumage-alarme incendie	de 24 000 € à 89	Fourniture de gaz naturel	de 90 000 € à 144	Fourniture d'électicité

DGEI-DERIE-SRE		Auteurs	V. Genre	
		Relecteurs	E. Vidon	
16/10/2018	Ue18-233	Destinataire	Sylvie Goulard	

### CONFERENCE-DÉBAT "QUEL AVENIR POUR LA ZONE EURO?"

### **Toulouse Business School, 18 octobre 2018**

- I. Parler d'avenir de la zone euro nécessite de prendre de la hauteur, prendre conscience de l'état du monde, de nos forces et de nos faiblesses
- ▶ Trois défis incitent à l'unité
- 1. La démographie



### Poids relatif du G7 en diminution :

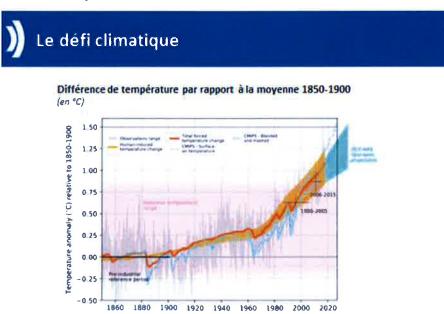
• Augmentation sans précédent de la population mondiale : en 1900, 1,65 milliards d'êtres humains sur terre ; 6 milliards en 2000 ; 7,5 milliards aujourd'hui : il n'a pas fallu plus de quatre générations pour quadrupler la population mondiale.

### Vieillissement de l'Europe et coût induits :

• Si un quart de la population mondiale a aujourd'hui moins de 14 ans, l'Europe vieillit prématurément par rapport au reste du monde. Doublement de la part des seniors âgés de 80 ans et plus, de 5% de la population totale aujourd'hui, à 10% en 2060 (Prévisions Commission Européenne).

- La baisse de la population européenne en âge de travailler a débuté en 2012.
   Aujourd'hui estimés à plus de 65 millions, les Européens en âge de travailler ne seront plus que 55 millions en 2060. Le ratio de dépendance économique des personnes âgées aura alors doublé, passant de 3 personnes âgés pour 10 personnes en âge de travailler aujourd'hui, à 6.
- Pose des questions de coûts mais également source d'opportunités : réorganisation sociétale (taux d'emploi des séniors extrêmement bas en Europe), création d'emplois.

### 2. Le changement climatique



- Au rythme actuel le monde connaîtra une hausse de 1,5 °C de la moyenne des températures d'ici à 2040 (Rapport du GIEC - Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat - paru le 8 octobre dernier). La plupart d'entre vous, dans cette salle, seront encore vivants.
- Coût incommensurable.

Source GIRC 677 reprof. (actable 2015)

- Tout le monde a du mal avec cette réalité. On l'a vu au Conseil Européen des ministres de l'environnement du 9 octobre dernier: accord sur une baisse des émissions de CO<sup>2</sup> des voitures de 35 % entre 2021 et 2030, un cap moins ambitieux que celui préconisé par le Parlement européen<sup>1</sup>. Pas de relèvement des ambitions climatiques pour 2030 - ce qui serait pourtant nécessaire compte tenu de l'accélération des dérèglements climatiques.
- Néanmoins l'UE a bien internalisé l'accord de Paris de 2015 dans ses actions publiques.
   Elle est bien en passe d'atteindre son objectif de réduction des émissions pour 2020. Les émissions de l'UE ont diminué de 23 % entre 1990 et 2016, tandis que l'économie a

Dix-sept pays souhaitaient aller plus Ioin. Notamment la France, qui plaidait pour 40 %. L'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Slovénie ou les pays de l'Europe du Nord étaient sur la même position. Ces derniers demandaient même plus, jusqu'à 70 % de réduction. Face à eux, l'Allemagne, préconisant une réduction de 30 % seulement, avec le soutien des pays d'Europe centrale, ainsi que de la Roumanie et la Bulgarie. Le Conseil est donc resté en deçà des 40 % votés par le Parlement européen.

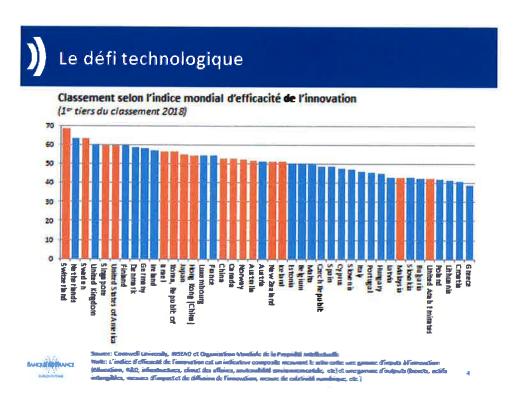
progressé de 53 % durant la même période. 13% du budget de l'UE est consacré à la lutte contre le changement climatique. L'UE met aujourd'hui en place une législation visant à réduire les émissions d'au moins 40 % d'ici à 2030.

- Des solutions existent. Un certain nombre d'actions et de discours dessinent les contours d'un monde alternatif, très divers dans ses pratiques et sa méthodologie, souvent résolument optimiste, mais qui parvient à faire émerger des solutions pratiques, alternatives, souvent territorialisées et la plupart du temps, innovantes (ex. Plan vélo, permaculture, agriculture urbaine, valorisation des déchets, etc). (cf. Documentaire Demain de Cyril Dion et Mélanie Laurent; mouvement Colibris, etc). Il convient de les fédérer et de les partager.
- Personne ne devrait pouvoir profiter de l'escalade des températures.

### 3. La vitesse de changement des nouvelles technologies : la révolution numérique bouleverse nos méthodes de travail

- La révolution industrielle, en commençant avec le chemin de fer par exemple, avait réduit le coût de transport des biens. La révolution numérique et le développement des technologies de l'information et de la communication réduisent le coût de cheminement des idées et de la main d'œuvre.
- La globalisation = arbitrage qui met en concurrence, non plus seulement les usines et les activités industrielles, mais les emplois de services. L'interaction en face à face n'est plus nécessaire. Les emplois dit qualifiés et à haut niveau de salaire peuvent être mis en concurrence au niveau mondial
- Exemples: travail à distance, traduction automatique de qualité; téléconférences internationales; robots; réalité augmentée; e.g assistance à distance dans des opérations de chirurgie; succès des plateformes de recrutement de travailleurs indépendants e.g. freelancer.com; witmart.com; upwork.com). Une plateforme comme UpWork annonce 12 millions d'experts indépendants, localisés partout dans le monde, dans des domaines aussi variés que le design, le développement informatique, le droit, la comptabilité ou le marketing.
- La révolution numérique transforme le monde de l'entreprise et des administrations publiques, mais les gains qui en découlent ne sont ni acquis ni automatiques.
  - Les bienfaits sont potentiellement formidables: automatisation des tâches routinières, liberté d'entreprendre, rapidité et facilité dans l'accès au savoir.
     L'UE est bien placée dans l'innovation au niveau mondial.
  - mais cela demande de repenser l'éducation, d'accompagner la redistribution des emplois, d'améliorer la concurrence entre les entreprises et d'empêcher la concentration des entreprises technologiques<sup>2</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 8 des 14 plus grandes entreprises technologiques en termes de chiffres d'affaires se trouvent aux États-Unis.



Ces bouleversements rebattent les cartes au niveau mondial et fragilisent le cadre multilatéral qui est de plus en plus remis en cause (Cf. positions unilatérales des US). Pourtant, un seul Etat peut-il espérer traiter ces problèmes mondiaux ?

### II. Les avantages du collectif par rapport à l'individualisme national

L'union européenne, c'est un marché unique de 500 millions de consommateurs avec des liens économiques étroits, des règles communes, une mise en commun des capacités de recherche et d'innovation. Plusieurs exemples/dimensions :

- Le marché unique est l'expérience la plus avancée et la plus révolutionnaire au monde en matière de coopération réglementaire (haut niveau de protection des consommateurs, de l'environnement et du travail dans le monde). Et, parce que nous avons atteint cette masse critique, les standards européens deviennent une référence mondiale dans de nombreux domaines.
- Nos partenaires commerciaux sont nos partenaires Européens et le marché unique a contribué au resserrement des liens et à la création de véritables chaines de valeur européenne. En moyenne, 1/3 de la valeur ajoutée d'un bien produit en Europe provient directement des autres pays européens. Un exemple frappant de collaboration Européenne, qui parle à tous les Toulousains, est bien sûr la construction d'un avion Airbus.

### Le marché unique au service des chaînes de valeur



- Autre exemple sur Innovation et R&D: Les collaborations universitaires favorisent également la recherche et l'innovation. Aujourd'hui, l'UE dépose 1/3 des brevets mondiaux. Le Conseil Européen de la Recherche, créé en 2007, est le catalyseur de l'excellence scientifique européenne (6 prix Nobel, 5 médailles Fields, 5 prix Wolf; 40 000 articles scientifiques publiés; 17% du budget UE) et stimule la mise en commun de projets de recherche et d'innovation.
- La Commission Européen est enfin très attachée au principe de libre concurrence. Elle a obtenu gain de cause face à des géants comme Apple, Google ou Amazon (16 milliards EUR d'amende) -> peu probable qu'un seul Etat parvienne à un tel résultat.

Le Brexit est l'exemple de ce que l'on perd lorsqu'on ne joue plus collectif.

La zone euro, c'est aussi une monnaie stable et unique, qui jouit d'un soutien populaire élevé (83% en Allemagne, 70 % en France, 61% en Italie, selon l'Eurobaromètre de 2018), (qui peut en partie être une peur de perdre sa propre épargne).

- Facilite la circulation entre pays et les échanges. Ex. SEPA (l'espace unique de paiement en euros) qui permet d'effectuer des virements et des prélèvements électronique et quasi instantanés dans tous les pays de la zone euro. Les virements d'un pays à l'autre sont plus rapide, plus sûrs, moins chers.
- Les pays européens continuent de demander leur adhésion à la zone euro: malgré la crise, la zone euro est aujourd'hui passée à 19 pays. Les réformes de la supervision bancaires mises en œuvre après la crise sont un signe de solidité. Ex. Nordea, la plus grande banque de Scandinavie, a annoncé à l'hiver dernier, son déplacement à Helsinki, sous l'autorité de l'Union Bancaire Européenne.

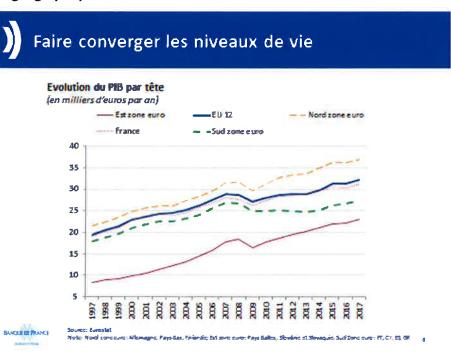
### Enfin, c'est un espace où la croissance est repartie :

- Selon les économistes de l'Eurosystème (Septembre 2018), l'expansion dans la zone euro devrait se maintenir à un rythme légèrement supérieur à son potentiel à moyen-terme (2,0% en 2018). Cela s'explique par l'effet positif la politique monétaire, très accommodante, par l'amélioration de la situation des marchés du travail et par le renforcement des bilans. Les fondamentaux nécessaires au maintien de la croissance sont présents. La confiance des chefs d'entreprise reste très élevée (anticipations de production favorables, de carnets de commandes bien remplis). Cela devrait soutenir l'investissement des entreprises. En 2020, le taux de chômage dans la zone euro devrait se rapprocher de 7%. Le taux de chômage est tombé à 8,3% au deuxième trimestre 2018, son plus bas niveau depuis fin 2008.
- Italie: Au moment des élections, la plupart des indicateurs macroéconomiques étaient au vert: balance commerciale positive (1,5% du PIB), déficit budgétaire au plus bas depuis la crise (1,8% du PIB), excédent primaire (1,5% du PIB), chômage toujours élevé mais en décroissance depuis 3 ans (à 11%)

### III. Pourquoi continuer ensemble?

• Pour mieux faire converger les économies et lutter contre les inégalités

Le premier but commun touche à la convergence des niveaux de vie. Les divergences visibles - et accentuées depuis la crise - ne proviennent pas d'un évènement cyclique ou d'erreur de politique économique, elles sont dues à des facteurs structurels comme la révolution technologique dont nous parlions tout à l'heure, ou la globalisation. Cela crée des mouvements de spécialisation et de concentration géographique.



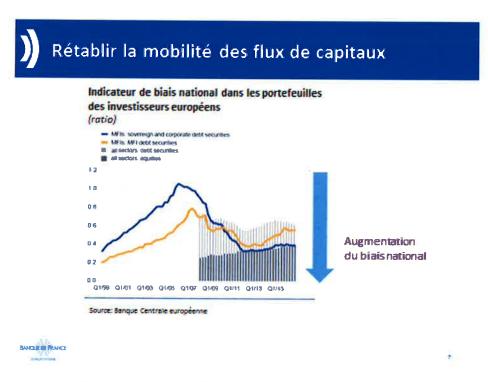
Dans une union monétaire, sans mécanisme de transferts, ces phénomènes sont naturellement renforcés : certains pays se spécialisent dans une industrie profitable alors que d'autres ne

vivent que du tourisme. Aujourd'hui, le PIB par tête des Pays-Bas est trois fois supérieur à son équivalent grec. En 1999, il n'était que deux fois plus haut.

Ces diversités structurelles doivent être réduites pour empêcher la division politique de l'Union. Sinon, conséquences politiques = montée de l'eurosepticisme et des populismes.

Or les déséquilibres touchent aussi les plus riches. Un excédent extérieur persistant est aussi le signe d'une consommation en berne et d'un surplus d'épargne qui ne parvient pas à alimenter efficacement l'économie. On estime à près de 400 milliards d'euros l'excédent d'épargne qui n'est pas utilisé à bon escient.

Cela est d'autant plus pernicieux que depuis la crise, les flux financiers entre pays de la zone euro se sont taris et n'ont plus retrouvé leur dynamisme et leur ouverture d'avant crise. -> biais national exacerbé par la crise et en faible rémission.



### Pour consolider le cadre de l'euro, une monnaie sans Etat

- L'euro est une expérience unique : il n'est adossé à aucun Etat, à aucun budget, dans une union monétaire où la mobilité du travail est faible du fait des différences de culture et de langue. Or l'union monétaire appelle une étroite coordination des politiques économiques, sans quoi les ajustements sont particulièrement douloureux (austérité salariale) et, on l'a vu, ont porté en priorité sur les États en difficulté.
- Après tous les efforts de politique non conventionnelle, la politique monétaire est fortement contrainte et n'aura plus la même efficacité en cas de nouvelle crise
- Les marges de manœuvre budgétaires sont également limitées (car taux d'endettement public records)

### Il faut donc:

- Mieux coordonner les politiques économiques: Si l'union monétaire est fédérale, les politiques économiques et les choix sociaux restent nationaux. Mais, justement parce que nous partageons la même monnaie, nous devons ouvrir des canaux de rééquilibrage:
  - Améliorer la coordination des politiques économiques. A la Banque de France, on estime que le manque de coordination a couté entre 2 et 3 points de PIB entre 2011 et 2013.<sup>3</sup> => Besoin d'une stratégie collective en zone euro et d'une correction des déséquilibres.
  - Créer une capacité fiscale commune avec des objectifs communs dans le respect des règles budgétaires.

La question du partage du risque nous interroge sur notre capacité, à nous, Européens, à accepter les contraintes d'une union et à porter nos valeurs fondamentales, notamment celle de solidarité. => idée d'un budget de la zone euro et d'une union de financement des investissements d'avenir et/ou de biens publics européens (e.g. Développement finance verte ; transition énergétique)

• Favoriser le partage du risque privé : achever l'Union Bancaire, nourrir l'Union des marchés de capitaux => les flux intra-zone réduiront naturellement les chocs économiques asymétriques.

Aux États-Unis, par exemple, où l'intégration financière est bien supérieure à celle de la zone euro, les marchés de capitaux sont capables d'amortir plus de 40% des chocs subis par un État fédéré. En revanche, en zone euro, seulement 10% de l'impact des chocs macroéconomiques est lissé par le biais des revenus financiers transnationaux. Le reste de l'ajustement s'opère par la baisse de la consommation des ménages, une chute brutale de la croissance et une dégradation des comptes publics.

### Enfin, achever le dispositif de prévention de crise :

- filet de sécurité (backstop): permet, en dernier recours, d'accroître la force de frappe du Fonds de résolution unique européen et de permettre une faillite ordonnée des banques
- A terme, une garantie européenne des dépôts pour compléter les systèmes nationaux couvrant tous les dépôts à hauteur de 100 000 euros : progrès concret et concernant directement les citoyens de l'Union.

### ▶ Conclusion : contrat social et démocratie

Rappel: En 1957, il n'y avait que 12 des États membres actuels qui bénéficiaient d'un système démocratique.

Les Européens doivent redéfinir le contrat social qui les lie. La zone euro a besoin d'instances démocratiques où débattre ouvertement et trouver des solutions dans l'intérêt de tous.

Direction générale des Études et des Relations Internationales de la Banque de France, article paru au Bulletin de la Banque de France n°211, en juin 2017 « Coût des carences de coordination des politiques économiques dans la zone euro »



# **LES PLASTIQUES ALIMENTAIRES** QUEL AVENIR?

12 novembre 2018 - AG CCI du Jura

Pascale LAMBERT - Expert Global Chimie

**SGS FRANCE** 

WHEN YOU NEED TO BE SURE



### INTRODUCTION

- électriques, articles destinés à l'alimentation comme les emballages Les articles en matière plastique sont de plus en plus règlementés ou les ustensiles de cuisine) pour protéger le consommateur mais au niveau de l'Europe dans différents domaines (jouets, produits aussi l'environnement.
- exemple : le Bisphénol A) ou les substances CMR (Cancérigènes, L'utilisation de nombreuses substances chimiques est restreinte voire interdite comme certains perturbateurs endocriniens (par Mutagènes ou Reprotoxique)
- Exemple : les phtalates ou les métaux lourd comme le plomb





### INTRODUCTION

- Concernant les articles destinés à l'alimentation, le plastique est très présent dans les ustensiles de cuisine mais aussi dans les emballages alimentaires ou dans la vaisselle jetable
- européennes ou françaises permettant de vérifier leur innocuité Ces articles en plastique sont régis par des réglementations pour l'homme
- Règlement Cadre Contact alimentaire 1935/2004/CE
- Règlement Plastique 10/2011/CE et ses 10 amendements
- Loi Française 1442-2012 pour la teneur en Bisphénol A
- Directive 94/62/CE pour les emballages (limitation des métaux lourds)



### LES PLASTIQUES JETABLES LA REGLEMENTATION FRANCAISE

## TOP 10 SINGLE-USE PLASTIC ITEMS FOUND ON SEA SHORES

- T Drink bottles, caps and lids
- 2) Gigarette butts
- 3 Cotton buds sticks
- Crisp packets/sweet wrappers
- Sanitary applications (sanitary towels, tampons etc.)
- 6 Plastic bags
- 7) Cutlery, straws and stimers
- 8 Drinks cups and cup lids
- Balloons and balloon stidks
  - Food containers, including fast food packaging



Le gouvernement français a décidé de limiter l'utilisation des plastiques pour les articles jetables afin de diminuer l'impact des déchets plastiques sur l'environnement.

- Plus de 60 % des déchets marins sont des plastiques.
- Entre 5 et 10 millions de tonnes de plastique sont retrouvés dans les océans chaque année.
- Les emballages alimentaires sont parmi les objets les plus retrouvés : bouteilles et bouchons plastiques, films et emballages alimentaire, sacs plastiques, couverts/pailles/touillettes, gobelets et couvercles plastiques.

© SGS SA 2018 All Rights Reserved



### LES PLASTIQUES JETABLES LA REGLEMENTATION FRANCAISE



destinés à l'emballage des marchandises (ex: fruit, légume, boucherie...) plastique en juillet 2016 et en janvier 2017 pour les sacs à usage unique Interdiction de la distribution des sacs de caisse à usage unique en

Les sacs devront être:

soit compostables et contenant des matières biosourcées (30% en 2017, 40% en 2018, 50% en 2020 et 60% en 2025)

soit réutilisables (épaisseur > 50 µm)

Lien pour Loi Transition énergétique

Lien pour décret 2016-379



### LES PLASTIQUES JETABLES LA REGLEMENTATION FRANCAISE



> Janvier 2020 : Interdiction de vendre des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique sauf ceux compostables en biosourcées. La vaisselle devra contenir au minimum 50% de matières compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées en 2020 et 60% en 2025.

# Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 – article 28

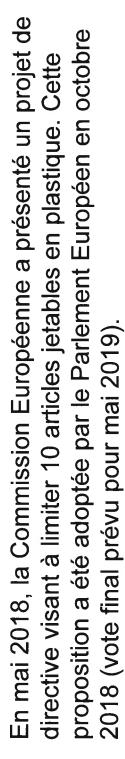
▶ Janvier 2020 : Ajout à l'interdiction ci-dessus : pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux repas, pots à glace, saladiers, boites et bâtonnets mélangeurs pour boisson. Janvier 2025 : Fin d'utilisation de contenant alimentaire de cuisson, de réchauffe ou de service en plastique dans la restauration collective pour enfants. A

## Lien pour décret 2016-1170

Lien pour Loi 2018-938



### LES PLASTIQUES JETABLES AU NIVEAU DE L'EUROPE



- assiettes/ pailles/ bâtonnets mélangeurs/ bâtonnets pour ballons de baudruche. Interdiction de mettre sur le marché : bâtonnets de coton tige/ couverts/
- Les récipients pour boissons seront autorisés uniquement si leurs bouchons ou couvercles demeurent attachés au récipient.
  - articles jetables en plastique et ils devront atteindre un objectif de collecte de Les Etats Membres devront définir des objectifs de réduction d'usage des 90% pour les bouteilles plastiques.
- Les fabricants devront prendre en charge en partie les frais de gestion et nettoyage des déchets.

## Projet directive européenne

Question Réponse Directive EU



### LES PLASTIQUES JETABLES IMPACT POUR NOS INDUSTRIELS



- Les industriels devront trouver des solutions pour répondre à ces nouvelles lois.
- Les stocks de vaisselle jetable ne répondant pas à la loi pourront être écoulés jusqu'au 31 décembre 2019.
- Produire de la vaisselle réutilisable
- La vaisselle réutilisable est souvent plus épaisse
- Doit résister à 20 cycles complets de lave-vaisselle (selon la norme NF EN 12875-1:2005)
- Doit être conforme aux tests de contact alimentaire pour un usage répété (3 tests successifs) (règlement 10/2011/CE)



# LES PLASTIQUES JETABLES IMPACT POUR NOS INDUSTRIELS



Produire des articles compostables contenant des matières biosourcées:

- Introduire 50% puis 60% de matière biosourcée dans les plastiques.
- PLA (Polyacide lactique) = polymère à base d'amidon de maïs ou pomme de terre
- Autre matière végétale (ex : pulpe de canne à sucre, blé, ...)
- Normes pour vérifier la teneur de matières biosourcées :
- ISO 16620-2:2015 ou NF EN 16640:2017 (teneur en carbone biosourcé)
- Vérifier que le matériau est compostable en compostage domestique.
- Il doit répondre aux exigences de la norme NF T 51-800:2015 et pas à la norme EN 13432 qui vérifie le compostage industriel (Temps et Température de compostage différents)
- Les articles labellisés « OK compost HOME » (référentiel international Vinçotte) sont recevables,

### Club Bioplastique





### ET DE LA CERTIFICATION FAITES CONFIANCE AU DE L'INSPECTION, DU CONTROLE, DE L'ANALYSE LEADER

www.sgsgroup.fr



WHEN YOU NEED TO BE SURE